

Association pour le Pastoralisme
de la Montagne Limousine
Maison du Parc, 7 route d'Aubusson,
19 290 Millevaches
Tel : 06 48 56 67 23
Mail : assopasto@laposte.net

DIAGNOSTIC PASTORAL DES MONEDIERES

Diagnostic du potentiel pastoral sur des secteurs en déprise agricole au sein du Massif des Monédières afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de gestion du site Natura 2000 « Landes des Monédières ».



Vue d'ensemble de la ferme du Bos sur la commune de Saint Augustin

Étude commanditée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et menée par Nathan Morsel de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne limousine (APML)

Juin 2023 - Janvier 2024



Table des matières

Introduction.....	1
1) Historique du site des Monédières.....	1
1.1) Des dynamiques paysagères à part sur la Montagne Limousine.....	1
1.1.1) Les landes et les tourbières, base du fonctionnement des systèmes de polyculture-polyélevage de la Montagne limousine au XIXème siècle.....	1
1.1.2) Le maintien des landes sous statut communal, un élément caractéristique des Monédières.....	2
1.1.3) De vastes étendues de landes ayant échappé aux défrichements et en partie aux plantations financées par le Fond Forestier National au cours de la seconde moitié du XXème siècle.....	3
1.1.4) ... mais finalement abandonnées avec la régression de l'élevage ovin et la disparition du gardiennage.....	4
1.2) Le retour récent du pastoralisme sur la Montagne limousine.....	5
1.3) De la nécessité d'un diagnostic pastoral des Monédières.....	7
2) Enquête propriétaires.....	9
2.1) Un site très fortement concerné par les problématiques de multiusage.....	9
2.1.1) Activités de parapente.....	9
2.1.2) Cueillettes.....	10
2.1.3) Sylviculture.....	11
2.1.4) Randonnées.....	11
2.1.5) Chasse.....	11
2.2) Un consensus des propriétaires sur le type d'élevage le plus adapté, mais pas sur le type de conduite.....	13
2.3) Un accès au foncier globalement peu sécurisé pour des porteurs de projets pastoraux.....	18
2.4) Un refus généralisé à la création d'une Association Foncière Pastorale.....	19
3) Enquête surfaces pastorales.....	20
3.1) Présentation de l'unité de mesure du potentiel pastoral.....	20
3.2) Typologie et principales caractéristiques des milieux.....	21
3.3) Bilan général des ressources pastorales disponibles et de la répartition dans le temps et dans l'espace.....	26
3.3.1) Quartier du Puy de la Monédière.....	27
3.3.2) Quartier de la ferme du Bos et du Suc au May.....	28
3.3.3) Quartier de Chauzeix.....	28
3.3.4) Quartier de Freysselines et Maurianges.....	29
3.3.5) Un site manquant globalement de ressources estivales.....	43
3.4) Détermination théorique du mode de gestion le plus adapté aux enjeux du site.....	43
3.4.1) Un troupeau ovin et/ou caprin de race rustique.....	43
3.4.2) Une gestion du pâturage principalement centrée sur de la garde.....	44
3.4.3) ... combinée à de la pose ponctuelle de parcs mobiles.....	45
3.4.4) Un usage collectif à privilégier.....	46
3.4.5) Un site à pâturer uniquement en fin de printemps et en automne ?.....	47
4) Enquête éleveurs.....	48
4.1) Identification des éleveurs candidats à la remise en pâturage du site.....	48
4.2) Un refus généralisé des éleveurs bovins de s'engager dans le projet pastoral.....	49
4.3) Des réponses plus contrastées des éleveurs ovins, laissant la porte ouverte à différents scénarios.....	50
5) Scénarios de remise en pâturage des Monédières.....	51
5.1) Gestion en parcs fixes.....	51
5.2) Estive avec gardiennage (fin de printemps et début d'automne).....	52
5.3) Gardiennage avec prise en pension.....	54
5.4) Comparaison économique des 3 scénarios.....	59
Conclusion : quelles perspectives de remise en pâturage des Monédières ?.....	60

Introduction

Le massif des Monédières, situé à l'extrémité sud de la Montagne limousine, constitue une zone à part dans la géographie de cette partie du Limousin. Alors que le sommet de la Montagne limousine est caractérisé par un relief très peu marqué et d'importants complexes de zones humides, le massif des Monédières se distingue par des puys granitiques à forte pente, par d'importants écarts d'altitude entre le sommet des puys et les vallées, et par la quasi absence de milieux tourbeux. Il est également marqué par un taux de couverture forestière bien plus important que le reste de la Montagne limousine et *a fortiori* du reste du Limousin, pouvant parfois dépasser les 80 % sur certains secteurs, mais aussi par le maintien de quelques grandes étendues de landes à callune, autrefois dominantes dans les paysages de la Montagne limousine. Leur présence justifie la création en 2009 de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Landes des Monédières) sur 244 ha, dispositif issu de la directive Habitats-Faune-Flore de 1992 dont l'objectif est de préserver les espèces et milieux naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Depuis plusieurs années, de multiples opérations de gestion du site (PLAE, contrats Natura 2000) ont été mises en place afin de maintenir l'ouverture des paysages de la ZSC. Si la gestion mise en place en haut du cirque de Freysselines et sur la ferme de la Monédière par un éleveur ovin local remplit aujourd'hui cet objectif, le reste du site reste caractérisé par une importante dynamique de fermeture des milieux. Le risque de disparition à terme de la richesse écologique et paysagère des Monédières, pourtant un site emblématique de la Corrèze, reste donc aujourd'hui particulièrement important. Les dynamiques en cours sont le résultat de plusieurs décennies de développement agricole et forestier ayant entraîné le recul de l'utilisation de surfaces pastorales, dans certains cas leur abandon complet et/ou leur enrésinement, sur lesquels il apparaît essentiel de revenir au préalable.

1) Historique du site des Monédières

1.1) Des dynamiques paysagères à part sur la Montagne Limousine

L'histoire agraire des Monédières reste atypique par rapport au reste de la Montagne limousine, et explique en grande partie les paysages agricoles et forestiers actuels, tout comme le jeu d'acteurs fonciers.

1.1.1) Les landes et les tourbières, base du fonctionnement des systèmes de polyculture-polyélevage de la Montagne limousine au XIXème siècle

A la fin du XIXème siècle, l'ensemble de la Montagne limousine est caractérisé par un paysage bien plus ouvert qu'à l'heure actuelle : les tourbières et surtout les landes à callune couvrent jusqu'à 85 % des surfaces communales, les 15 % restant se partageant entre les prairies de fauche, les cultures de céréales et de légumes fourragers, et les quelques zones boisées. Les vastes landes à callune si caractéristiques des paysages agraires du haut Limousin ne sont en rien des formations spontanées puisque la plupart sont issues d'importants processus de défrichements, de brûlis, mises en culture temporaire et remises en pâturage. Sous le climat très humide de la Montagne limousine, le lessivage des sols sableux qui s'est ensuivi a conduit à leur appauvrissement et à l'apparition d'une végétation oligotrophe, adaptée à des sols carencés en éléments minéraux. Avec

les tourbières, les landes à callune, alors en grande partie sous statut communal ou sectional (à l'inverse des prairies de fauche et des champs), constituent la base de l'alimentation des troupeaux de ruminants élevés par des agriculteurs, en tout premier lieu ovins mais aussi bovins. En l'absence de clôtures, les animaux sont gardés toute la journée par un membre de la famille (ou par un salarié sur les plus grandes exploitations), et ramenés tous les soirs dans les étables. Les déjections mélangées à de la paille et à la fauche de plantes comme la fougère ou les joncs permettent la production de fumier, ensuite épandu sur les prairies et sur les champs. Les landes et les tourbières jouent donc un rôle central dans la reproduction de la fertilité des sols et constituent donc le socle du fonctionnement du système agraire du XIX^{ème} siècle. En raison de la pauvreté des sols et des surfaces de prairies très limitées, qui conditionnent le nombre d'animaux que les agriculteurs peuvent élever, un grand nombre d'exploitations dépendent de l'émigration saisonnière.

Dans les Monédières, le rôle des landes à callune apparaît encore plus déterminant que sur le reste de la Montagne limousine puisque les tourbières occupent une place extrêmement minoritaire dans les finages villageois. Alors que les agriculteurs des autres secteurs de la Montagne limousine s'appuient sur les ressources pastorales des tourbières pour alimenter les troupeaux ovins et bovins en été, ceux des Monédières s'appuient sur les écarts d'altitude entre le sommet et le bas des puys granitiques, et donc du décalage dans la pousse de la végétation des landes. Enfin, alors que le châtaignier est absent du reste de la Montagne limousine en raison de températures trop basses, les habitants des villages du bas des Monédières peuvent s'appuyer sur la castanéculture qui contribue aussi bien à l'alimentation animale et humaine qu'à la fourniture de bois de chauffage.

1.1.2) Le maintien des landes sous statut communal, un élément caractéristique des Monédières

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'émigration saisonnière disparaît peu à peu, privant de nombreuses familles de la Montagne limousine de revenus complémentaires vitaux pour l'économie de la région. Face à cette situation, deux trajectoires sont privilégiées : soit l'émigration définitive vers les villes en cours d'industrialisation, soit le développement de l'agriculture et notamment de l'élevage du veau sous la mère (ou veau blanc) comme le reste du Limousin, alors que l'élevage ovin perd du terrain en raison de l'effondrement des cours de la laine. Afin de développer l'élevage de veaux sous la mère, les agriculteurs ont besoin d'étendre leur noyau de terres cultivées pour la production de céréales et de légumes fourragers, afin de soutenir la lactation de vaches et donc d'engraisser les veaux uniquement au lait maternel. Cette période est concomitante avec le partage et la vente des communaux et des sectionaux sur la Montagne limousine, un mouvement qui s'enclenche plus tardivement par rapport au reste du Limousin. Sous l'impulsion des agriculteurs ayant le plus réussi à accumuler du capital, les tourbières et landes à callune anciennement sous ce statut sont progressivement divisées et réparties entre les agriculteurs.

Toutefois, le partage des communaux ne se fait pas de manière égalitaire puisque les terres sont vendues et non distribuées gratuitement, ce qui favorise indubitablement les agriculteurs les plus favorisés. Les plus modestes, qui dépendaient des communaux et sectionaux pour assurer leur subsistance via la mise en culture temporaire après brûlis de zones de landes, sont poussés à l'exode par la disparition des terres communales et sectionales, tandis que les plus aisés peuvent défricher définitivement certaines parcelles, et étendre les surfaces de cultures.

Dans les Monédières, et notamment sur les communes de Saint-Augustin et de Chaumeil, les sectionaux ont été très peu partagés puisque l'essentiel des terrains aujourd'hui concernés par le

présent diagnostic restent sous ce statut foncier spécifique, bien plus rare dans les communes du haut de la Montagne limousine. Il a eu pour corollaire le maintien de plus petites exploitations dans ce secteur tout au long de la première moitié du XXème siècle, qui continuaient à conduire leurs troupeaux ovins et bovins pâturer dans les vastes landes sectionales.

1.1.3) De vastes étendues de landes ayant échappé aux défrichements et en partie aux plantations financées par le Fond Forestier National au cours de la seconde moitié du XXème siècle...

À partir de la fin de la Seconde Guerre Mondiale s'enclenche en France la Révolution agricole du XXème siècle, centrée sur l'accroissement continu de la productivité physique du travail (donc l'augmentation de la production agricole par actif familial) via le recours massif à la moto-mécanisation et aux intrants issus de la pétrochimie (engrais de synthèse, carburants pour les tracteurs etc.), qui conduisent progressivement à la spécialisation agricole des régions. En élevage de bovins et ovins allaitants, productions qui s'imposent assez rapidement dans l'ensemble du Limousin, les désormais éleveurs cherchent simultanément à augmenter la production par animal (augmentation du poids et de la vitesse de croissance des animaux, augmentation de la prolificité dans le cas de l'élevage ovin etc.) et le nombre d'animaux élevés par actif. Cela conduit les éleveurs à chercher à accroître leurs surfaces de fauche, dont le rendement à l'hectare est augmenté par les apports réguliers d'amendements calcaires et d'engrais de synthèse.

Sur la Montagne limousine, l'extension des prairies de fauche s'est essentiellement faite au détriment des landes à callune, qui commencent à être massivement défrichées dans les années 1970 avec l'arrivée des premiers rotavators et de tracteurs de puissance suffisante pour les activer (60-70 chevaux) pour être ensuite semées en prairies. Cela n'était toutefois possible qu'à condition que les zones de landes soient la propriété des agriculteurs et que la pente permette le passage des tracteurs, autant de conditions qui n'étaient pas réunies dans de nombreux secteurs des Monédières et qui expliquent le maintien des landes à callune au niveau des sectionaux de Chauzeix ou de Freysselines. Plus limitées dans leur agrandissement que les exploitations des autres communes de la Montagne limousine, de nombreuses exploitations du secteur sont longtemps restées dépendantes de revenus complémentaires issus de la cueillette des myrtilles sauvages (soit récolte dans les landes sectionales et vente, soit embauche saisonnière chez des propriétaires privés comme ramasseur) mais aussi des chantiers de plantations qui battent leur plein à cette époque.

En 1946 est créé le Fond Forestier National (FFN) afin de reconstituer le potentiel forestier français mis à mal au cours de la Seconde Guerre Mondiale, et afin d'assurer l'autonomie de la France en bois de sciage et en bois pour de la production de pâte à papier. À ce titre, le FFN finance les reboisements via plusieurs dispositifs dont le « bon pour plant ». Celui-ci permet à tout propriétaire de se procurer gratuitement dans les pépinières agréés des plants, ensuite mis en place sur des parcelles jugées peu intéressantes d'un point de vue agricole. Outre le financement des plantations, au début directement créées dans des parcelles de landes à callune, la fiscalité est à ce moment là très incitative puisque le reboisement en résineux exempte les propriétaires fonciers de taxe foncière les 30 premières années.

Sur la Montagne limousine, les reboisements sont rapides et massifs, et sont le fait à la fois d'agriculteurs qui cessent leur activité agricole et qui, faute de repreneurs, boisent l'intégralité de leurs terres, d'agriculteurs qui boisent leurs terrains les plus éloignés et les plus difficilement moto-mécanisables, et enfin de notables qui achètent progressivement des terrains à l'abandon pour les

boiser et ainsi se constituer un capital sur pied. Dans les Monédières, où la pente limite très fortement les possibilités d'exploitation agricole moto-mécanisée, les boisements sont bien plus massifs que dans le reste de la Montagne limousine. Sur les zones encore sous statut sectional en revanche, seule une partie est plantée sous l'impulsion du jeune Office National des Forêts (ONF) dans les années 1970, laissant le reste des surfaces en landes. Le rôle encore important de ces dernières dans l'alimentation des troupeaux bovins et surtout ovins et la récolte de myrtilles sauvages expliquent en partie le maintien des landes à callune et à myrtille dans les Monédières.

1.1.4) ... mais finalement abandonnées avec la régression de l'élevage ovin et la disparition du gardiennage

Malgré la maintien tardif de vastes étendues de landes par rapport à de nombreux secteurs de la Montagne limousine, celles-ci finissent néanmoins par être progressivement colonisées par les fougères puis, pour les secteurs ayant connu une déprise la plus ancienne, par des forêts spontanées de feuillus.

Les fougères aigles qui dominent aujourd'hui le cirque de Freysselines étaient, il y a quelques décennies en arrière, contrôlées à la fois par la fauche manuelle réalisée par les agriculteurs afin de les utiliser comme litière et fourrage de sécurité, mais aussi par le passage régulier des troupeaux bovins et ovins qui parcouraient les vastes landes. Dès les années 1960, l'avènement de la moto-mécanisation et la possibilité de s'approvisionner sur le marché national en paille ont conduit à l'arrêt de la fauche manuelle des landes, qui permettait le contrôle de la dynamique de la fougère.

La plante poursuit sa dynamique de colonisation en la faveur des mutations de l'élevage ovin dans les années 1970 et sa régression dans les années 1990. En effet, à partir des années 1970, l'évolution que connaît l'élevage ovin conduit à la régression du pâturage des landes : les agnelages sont ainsi progressivement décalés en fin d'automne plutôt qu'en fin d'hiver afin de produire de l'agneau de Pâques, ce qui a pour conséquence de limiter le pâturage hivernal des landes. Dans les années 1980-90, la baisse régulière des cours de la viande ovine suite à l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Union Européenne conduit les éleveurs soit à arrêter l'élevage ovin, soit à croiser leurs brebis de race Limousine avec des races anglo-saxonnes mieux conformées comme la Suffolk. Ces nouveaux troupeaux ovins s'avèrent peu adaptés au pâturage des landes du fait de leur manque de rusticité, ce qui accentue la tendance à recentrer le pâturage sur les prairies.

Enfin, en l'absence de clôtures fixes installées dans les zones sectionales et communales, les éleveurs cessent de faire pâturer ces zones dès que les derniers membres de la famille capables d'assurer le gardiennage prennent leur retraite ou décèdent, à supposer que les troupeaux aient encore été adaptés à cette pratique.

En l'espace de quelques décennies, les grandes landes à callune et à myrtille des Monédières qui avaient échappé aux défrichements pour l'extension des zones de fauche ont donc été soit boisées, soit abandonnées suites aux mutations de l'élevage ovin, historiquement le principal utilisateur de ces surfaces, livrant les landes restantes à l'enfrichement et à la colonisation par les fougères et les ligneux. Les derniers espaces ouverts des Monédières se concentrent sur le haut du cirque de Freysselines, où les sectionaux de village appartenant à la commune de Chaumeil jouxtent les rares sectionaux non boisés de Chauzeix (commune de Saint-Augustin) et la ferme du Bos.



Figure 1 : Cirque de Freysselines (commune de Chaumeil) aujourd'hui dominé par les landes à fougères et les plantations de résineux (crédits photos: APML)



Figure 2 : Ferme du Bos, dont les dernières landes à callune et à myrtille sont menacées d'invasion par la fougère aigle, les genêts à balais et la bourdaine (crédits photos: APML)

1.2) Le retour récent du pastoralisme sur la Montagne limousine

À rebours de la dynamique d'abandon des surfaces pastorales, commune à l'ensemble de la Montagne limousine mais pouvant être généralisée à l'ensemble des régions de montagne, on assiste depuis maintenant quelques années à un redéploiement pastoral sur certaines zones de la région. Celui-ci est mis en place par des éleveurs le plus souvent très limités en surfaces de prairies moto-mécanisables, ce qui les empêche ou les a empêché d'emboîter le pas à la majeure partie des autres agriculteurs, avec un mode d'élevage des troupeaux de ruminants essentiellement basé sur les prairies temporaires et permanentes, et les achats d'aliments concentrés.

Au contraire, ces quelques agriculteurs ont cherché à replacer au centre de l'alimentation de leurs troupeaux, surtout ovins, le pâturage des surfaces pastorales de la Montagne limousine, parfois à l'abandon depuis des décennies. Dans cette entreprise, ils ont pu être accompagnés par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (aujourd'hui CEN Nouvelle-Aquitaine), qui a progressivement acquis ou pris en gestion depuis les années 1990 des surfaces croissantes de landes et de tourbières afin de les préserver et les remettre en pâturage, et par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin créé en 2004. Deux modes de remise en pâturage de ces espaces complémentaires peuvent être distingués :

- **la recherche d'une meilleure valorisation des surfaces pastorales des exploitations**, notamment via la mise en place d'un pâturage tournant basé sur l'utilisation de clôtures mobiles électriques, avec des parcs n'excédant pas les 3 à 4 jours de temps de séjour, avec un fort chargement instantané permettant d'optimiser la consommation de ressources par le troupeau ;
- **la création d'estives sur des secteurs plus éloignés des exploitations** lorsque celles-ci n'ont pas suffisamment de surfaces, et notamment de tourbières pour l'été. Ces estives sont créées sur la base de terres à l'abandon depuis des années voire décennies, souvent acquises et/ou gérées par le CEN. Les éleveurs forment des Groupements Pastoraux (GP) qui embauchent des bergers et bergères salarié(e)s 4 mois par an, et qui gardent tout au long de l'été des troupeaux ovins de 300 à 600 brebis sur des mosaïques de landes, de friches et de tourbières. Si une partie des terres des estives ne sont accessibles que via des accords oraux, l'accès à la plupart des terrains du CEN est sécurisé via la signature de Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP), moins contraignantes que les baux ruraux et n'excluant pas d'autres activités (exploitation forestière, chasse...). Il existe à l'heure actuelle 5 estives ovines allaitantes et 3 estives caprines et ovines laitières, où des bergers et bergères salarié(e)s gardent les troupeaux de juin à septembre. L'embauche est facilitée par un appel à projet régional prenant en charge 75 % du salaire chargé (salaire + cotisations) des bergers et bergères, avec un plafond en fonction du nombre de bêtes et de la durée de l'estive.



Figure 3 : Un retour récent du pastoralisme sur la Montagne limousine... (crédits photos: APML)



Figure 4 : ... en particulier basé sur la réintroduction des pratiques de gardiennage pendant la période estivale (crédits photos: APML)

Dans les Monédières, seule une exploitation a un mode de fonctionnement pastoral étant donné un accès très limité à des surfaces de prairies, mais qui permet à l'heure actuelle l'entretien d'une centaine d'hectares de landes, de tourbières et de friches avec un entretien moto-mécanisé très ponctuel. Elle n'est en revanche pas engagée dans une démarche collective d'envoi de brebis en estive, l'ensemble du troupeau restant tout au long de l'année sur l'exploitation.

1.3) De la nécessité d'un diagnostic pastoral des Monédières

En raison de la dynamique de fermeture des derniers secteurs encore ouverts des Monédières (sectionaux de Freysselines, de Maurianges, de Chauzeix et ferme du Bos) avec un risque de processus irréversible d'ici quelques années, et suite aux multiples tentatives de gestion aux résultats mitigés, une nouvelle réunion a été organisée en mai 2022 sous l'impulsion du Parc Naturel Régional de Millevaches. Avaient notamment été conviés les 3 propriétaires concernés (les mairies de Chaumeil et de Saint-Augustin pour les sectionaux, la propriétaire de la ferme du Bos) mais aussi les usagers et gestionnaires actuels du site (agriculteurs et ONF), l'animatrice de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine mais aussi la mairie de Veix. En effet, il y a quelques années, la commune a fait défricher par l'ONF une partie du versant du Puy de la Monédières afin de rouvrir les paysages et permettre le maintien des activités de loisirs sur cet espace (parapente et VTT en priorité) mais, en l'absence de troupeau, reste contrainte d'entretenir l'espace via des interventions mécaniques fréquentes et coûteuses.

Au cours de cette réunion, l'ensemble des acteurs présents sont tombés d'accord sur le problème posé par les dynamiques paysagères en cours et sur le meilleur moyen de les maintenir ouvert, à savoir la mise en place d'une gestion pastorale, à l'instar d'autres sites emblématiques de la Montagne limousine (tourbière du Longeyroux, lac de Vassivière), mais tout en conciliant l'ensemble des usages du site. A ce titre, la réalisation d'un diagnostic pastoral s'est avérée essentielle afin d'expliquer les dynamiques paysagères et agricoles en cours et de proposer, en repartant des attentes des propriétaires fonciers et de la caractérisation des ressources pastorales actuelles, plusieurs scénarios de remise en pâturage du site, et en présenter les atouts et inconvénients respectifs.

Ce diagnostic pastoral, financé par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et en partie pris en charge par les fonds Natura 2000 (FEADER) a été réalisé de juin 2023 à janvier 2024 par l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML) créée en 2019 afin de fédérer les acteurs du pastoralisme sur le haut Limousin et servir d'interfaces entre les propriétaires fonciers et les éleveurs, et qui a à ce titre répondu à l'appel à candidature du PNR Millevaches pour la réalisation du diagnostic pastoral. Celui-ci a été réalisé sur 480 réparties sur les 3 communes de Veix, Saint Augustin et Chaumeil.

La délimitation réalisée par le PNR Millevaches cible des zones prioritaires correspondant aux anciennes landes à callune et à myrtille non boisées, mais s'étend également aux surfaces adjacentes appartenant aux mêmes propriétaires. Sur ces 480 ha, seuls 140 sont classées comme prioritaires, et 93 seulement sont intégrés dans la Zone Spéciale de Conservation :

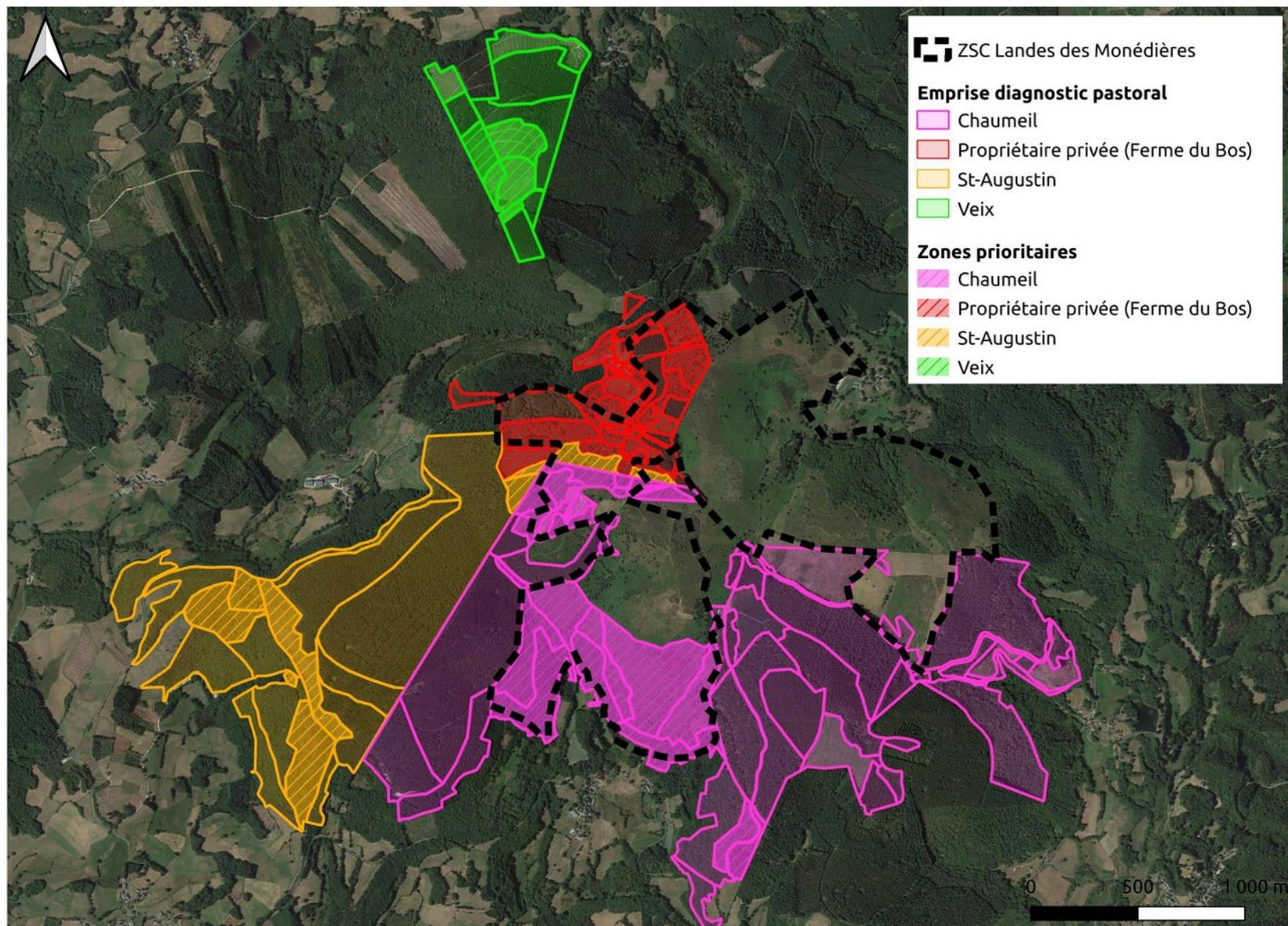


Figure 5 : Localisation de l'ensemble des parcelles concernées par le diagnostic pastoral (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches ; réalisation : APML)

La présente étude a été réalisée en plusieurs étapes :

- **L'enquête propriétaires** vise à déterminer avec les 4 propriétaires quelles parcelles des 480 hectares ils seraient prêts à engager dans un projet pastoral, leurs souhaits et objectifs en termes de gestion des milieux, les contraintes liées au multi-usage éventuel des parcelles, et enfin établir leurs préférences en termes de type de troupeau (ovins, bovins, caprins etc.), de type de conduite (parcs clôturés mobiles ou fixes, gardiennage) mais aussi les engagements qu'ils seraient disposés à prendre pour faciliter l'accès au foncier (bail oral, bail rural, CPP etc.) et les investissements qu'ils seraient d'accord à réaliser le cas échéant ;
- **L'enquête surfaces pastorales** vise à caractériser, sur les parcelles que les propriétaires sont prêts à engager dans un projet pastoral (sauf les zones cibles qui sont étudiées quelque soit la réponse des propriétaires) le type de ressource pastorale, son potentiel, sa saisonnalité et par conséquent la période de pâturage la plus adéquate, et les équipements pastoraux présents ou absents des parcelles. Cette deuxième phase permet d'identifier le type de troupeau le plus adéquat pour la remise en pâturage de la zone enquêtée, tant en termes d'espèces, de race que de type de conduite.
- **L'enquête éleveurs** est réalisée en tout premier lieu en reprenant contact avec les propriétaires afin de déterminer s'ils souhaiteraient travailler avec des éleveurs en particuliers, qui sont ensuite enquêtés afin de voir s'ils correspondent au profil identifié lors de la précédente étape. En l'absence de candidats adaptés ou de candidats tout court, l'enquête éleveurs peut être élargie à d'autres éleveurs des alentours, identifiés par le PNR ou par l'APM ;
- à partir des trois enquêtes précédentes, cette dernière étape consiste à **proposer différents scénarios de remise** en pâturage et de déterminer lesquels serait le plus adapté en fonction des objectifs de gestion, le jeu d'acteurs agricoles en présence et les financements disponibles.

2) Enquête propriétaires

2.1) Un site très fortement concerné par les problématiques de multiusage

Chez tous les propriétaires enquêtés, la question de potentiels conflits d'usage est très rapidement ressortie, et doit donc inévitablement être prise en compte dans l'optique d'une remise en pâturage du site. Chaque activité à prendre en considération est caractérisée par une saisonnalité propre, et conditionne voire interdit complètement l'accès à certaines parcelles aux périodes concernées.

2.1.1) Activités de parapente

Cette activité concerne en tout premier lieu les terrains communaux de la mairie de Veix, qui a réouvert une partie du Puy de la Monédières voilà plusieurs années, et où des travaux d'entretien mécanisés ont lieu tous les ans. Les activités de parapente peuvent avoir lieu toute l'année, mais un net pic de fréquentation est observé en été, de fin juin à début septembre. Sur les terrains concernés, on ne peut envisager de poser des clôtures fixes. Outre les parcelles concernées par le diagnostic pastoral, la mairie a fait part de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à intégrer dans le projet pastoral une parcelle de prairie située en contrebas du Puy de la Monédière, appartenant au Conseil Départemental de la Corrèze et gérée par le Comité Départemental de Vol Libre (CDVL), actuellement loué à des éleveurs bovins de Veix qui fauchent tous les ans mais n'y mettent pas

d'animaux à pâturer. Pour cette raison, la parcelle a été incluse dans l'étude. Outre l'aspect clôtures, la mairie de Veix a également indiqué que des ovins seraient préférables à des bovins, non seulement étant donné le type de ressources disponibles mais surtout à cause du type de déjections laissées par les animaux, celles des ovins étant moins problématiques pour les parapentistes.

Remarque : les activités de parapente sont également présentes au niveau du Suc au May, sur des parcelles non concernées par le présent diagnostic et déjà gérées par un éleveur ovin de Chaumeil avec une gestion en parcs mobiles. Le troupeau ovin fait en général deux passages par an (un au printemps et un à l'automne) à des périodes moins fréquentées, et en ciblant préférentiellement les jours de mauvais temps, au cours desquels les vols sont rares. Si des parapentistes sont néanmoins présents alors que le troupeau y pâture, l'éleveur augmente la taille du parc afin de permettre aux brebis de s'abriter.

2.1.2) Cueillettes

La cueillette de champignons concerne environ 50 ha de bois de feuillus situés en contrebas des sectionaux de Chauzeix sur la commune de Saint-Augustin. La saison de récolte démarrant en juin avec les girolles et se terminant en novembre avec les cèpes et les châtaignes, les ayants-droits s'opposent par conséquent au passage d'un troupeau au cours de cette période.

La récolte des myrtilles concerne une quinzaine d'hectares de landes majoritairement situées sur la ferme du Bos mais aussi présentes sur les sectionaux de Freysselines et de Chauzeix. Anciennement présentes sur le massif, les landes à myrtille sont, à l'instar des landes à callune, le fruit d'un équilibre entre brûlis fréquents, lessivages et pâturage ovin à certaines périodes de l'année, qui ont pu favoriser la myrtille sauvage, également présente dans les landes à callune mais qui y est minoritaire. Avec la disparition progressive de ces pratiques et de l'élevage ovin, les landes à myrtille ont connu un pic de production à partir des années 1960 avant de décliner faute de modes d'entretien permettant de contenir les ligneux en concurrence avec la myrtille. A l'heure actuelle, les habitants de Freysselines viennent encore ponctuellement récolter des myrtilles sauvages dans les sectionaux, et un éleveur bovin de Veix en récolte sur la ferme du Bos.



Figure 6 : Landes à myrtille sur la ferme du Bos, en voie de colonisation par les ligneux

Les 3 propriétaires enquêtées et notamment la propriétaire de la ferme du Bos ont fait part de leur volonté de régénérer les landes à myrtille, à l'instar des parcelles de l'exploitation voisine où ont été testés plusieurs itinéraires de régénération au cours des dernières années, dans le cadre d'un

programme mis en place par l'IPAMAC. La régénération des landes à myrtille nécessite plusieurs années de gestion du pâturage bien spécifiques, détaillée dans la partie 3.4.3).

2.1.3) Sylviculture

Le massif est caractérisé par un important taux de couverture forestière (environ 80 % sur la zone d'enquête), dont une grande partie sont des forêts de résineux exploitées pour la production de bois. Si la coexistence des activités pastorales et sylvicoles est déjà présente sur d'autres secteurs de la Montagne limousine, où des techniciens ONF autorisent le passage dans des forêts communales, domaniales ou propriété du Conservatoire du Littoral, le cas ne s'est pas encore présenté dans les Monédières. Si les propriétaires fonciers se montrent réticents à l'idée de faire passer des animaux dans de jeunes plantations, où les arbres ne dépassent pas pour le moment les 1m50, ils ne s'opposent pas au passage dans les plantations récemment éclaircies. En revanche, le technicien ONF du secteur, qui gère les forêts communales et sectionales des 3 communes, a montré plus de réserves au passage d'animaux dans les forêts, où des tentatives d'irrégularisation des futaies et de régénérations naturelles sont actuellement entreprises. Si du pâturage en sous-bois a donc lieu, ce sera uniquement ponctuel et à condition de ne pas abîmer la régénération, et potentiellement révoquant en cas de problèmes. De manière générale, le développement du sylvopastoralisme est encore à créer sur la Montagne limousine, raison pour laquelle l'APML a initié un travail d'expérimentations sylvopastorales avec l'Ecole Forestière de Meymac, en vue de déterminer les bénéfices mutuels qu'il pourrait y avoir entre élevage et sylviculture, par exemple dans les Monédières.

2.1.4) Randonnées

Site emblématique de la Montagne limousine et de la Corrèze, la zone d'étude est traversée par le GR440 ou GR du Pays des Monédières et comprend le Suc au May, l'un des points de vue les plus fréquentés de la région en été. Par conséquent, la pose de clôtures fixes n'est pas envisageable à de nombreux endroits, et la coexistence des activités d'élevage avec celles de tourisme doit être d'emblée prise en compte dans un projet pastoral, d'autant plus si des problématiques de prédation étaient amenées à se poser. A ce titre, des panneaux à destination du grand public devraient être rapidement installés sur les parties du site les plus fréquentées (le Suc au May et le Puy de la Monédière) afin d'informer sur le comportement à adopter, notamment pour les propriétaires de chiens.

2.1.5) Chasse

L'ensemble du massif est concernée par la chasse, qui ont lieu à partir du mois de septembre jusqu'au mois de février. Comme dans d'autres départements, la coexistence d'activités de chasse et d'élevage n'est possible qu'à condition qu'un dialogue préalable soit instauré entre les acteurs concernés, de bien localiser les troupeaux lors des battues afin d'éviter le dérangement des troupeaux par les chiens de chasse. Si un projet pastoral venait à voir le jour, l'une des premières étapes à réaliser serait l'organisation d'une réunion d'informations avec les chasseurs.

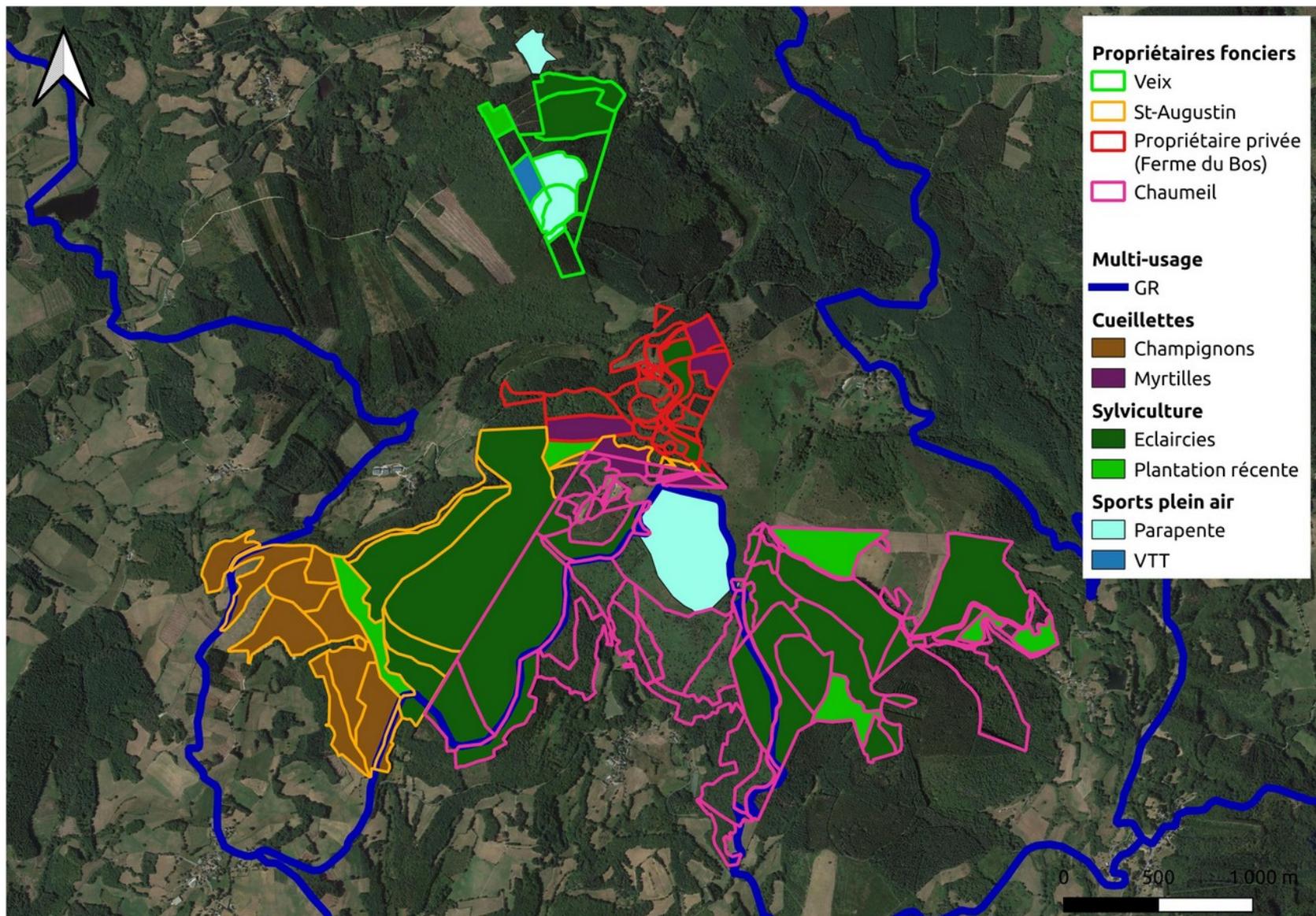


Figure 7 : Ensemble des activités extra-agricoles présentes sur le site des Monédières
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML ; réalisation : APML)

2.2) Un consensus des propriétaires sur le type d'élevage le plus adapté, mais pas sur le type de conduite

Étant donné le niveau d'enfrichement actuel du site et la très forte pente de nombreuses parcelles, l'ensemble des propriétaires estime que les **ovins** sont vraisemblablement les plus adaptés pour la mise en place d'un projet pastoral (figure 8). Dans ce cas de figure, l'ensemble des parcelles pourraient potentiellement être intégrées dans le pâturage du troupeau, à l'exception de quelques parcelles appartenant à la mairie de Veix, qui ne souhaite en aucun cas le passage d'animaux. L'accès aux parcelles forestières récemment éclaircies resterait également incertain pour les raisons précédemment évoquées, mais sans refus définitif.

Un troupeau **caprin** pourrait également être mobilisé, mais exclurait d'office les jeunes plantations où les arbres pourraient potentiellement être attaqués par les chèvres (figure 9). La propriétaire de la ferme du Bos a également fait part de son refus de laisser passer des caprins dans les sous-bois récemment éclaircis. Outre les parcelles à éviter, la venue d'un troupeau caprin apparaît peu envisageable étant donné les surfaces à pâturer et la contrainte de la traite puis la livraison ou transformation fromagère, puisque l'élevage caprin uniquement allaitant est pratiquement inexistant en France, et lorsque c'est le cas est cantonné aux départements de l'arc méditerranéen.

L'idée de faire venir des **bovins** ou des **équins** n'a été envisagé que par un propriétaire sur quatre, et uniquement sur les parcelles les plus herbeuses et ouvertes (figure 10). Ces animaux restent de toute façon exclus de toutes les zones forestières et des zones où ont lieu les activités de parapente.

En revanche, **les différents propriétaires ne s'accordent pas sur le mode de gestion du pâturage le plus adapté sur les terrains à remettre en pâturage en priorité** (figure 11) c'est à dire en excluant d'office les jeunes plantations de la commune de Veix et les bois de résineux sectionaux récemment éclaircis de Freysselines, Chauzeix et Maurianges.

Les communes de Veix et Saint-Augustin et la propriétaire de la ferme du Bos considèrent en effet que la création d'une estive et le gardiennage de troupeaux (ovins ou caprins), préférentiellement issus de plusieurs exploitations pour les communes de Veix et Saint-Augustin, sans préférence particulière pour la ferme du Bos, serait la solution la plus efficace et la moins coûteuse. C'est d'autant plus le cas si plusieurs éleveurs s'avèrent intéressés par le regroupement de troupeaux ovins, puisque les collectifs d'éleveurs structurés en Groupement Pastoraux peuvent bénéficier de subventions régionales pour embaucher des bergers ou bergères salarié(e)s.

En revanche, la mairie de Chaumeil préférerait privilégier une gestion en parcs clôturés qui seraient utilisés par un éleveur ou une éleveuse individuelle dans le cadre d'une estive, ce qui permettrait de sécuriser le foncier d'une exploitation, et le cas échéant d'installer quelqu'un. Elle souhaiterait donc que la gestion du pâturage de ses terrains soit indépendante du reste du site.

Remarque : pour l'ensemble des parcelles dont la remise en pâturage reste sous réserve, le gardiennage resterait la solution la plus adaptée, notamment du fait de la présence humaine du berger ou de la bergère, qui permettrait de sortir le troupeau des plantations si celui-ci venait à mettre en danger la régénération naturelle en sous-bois.

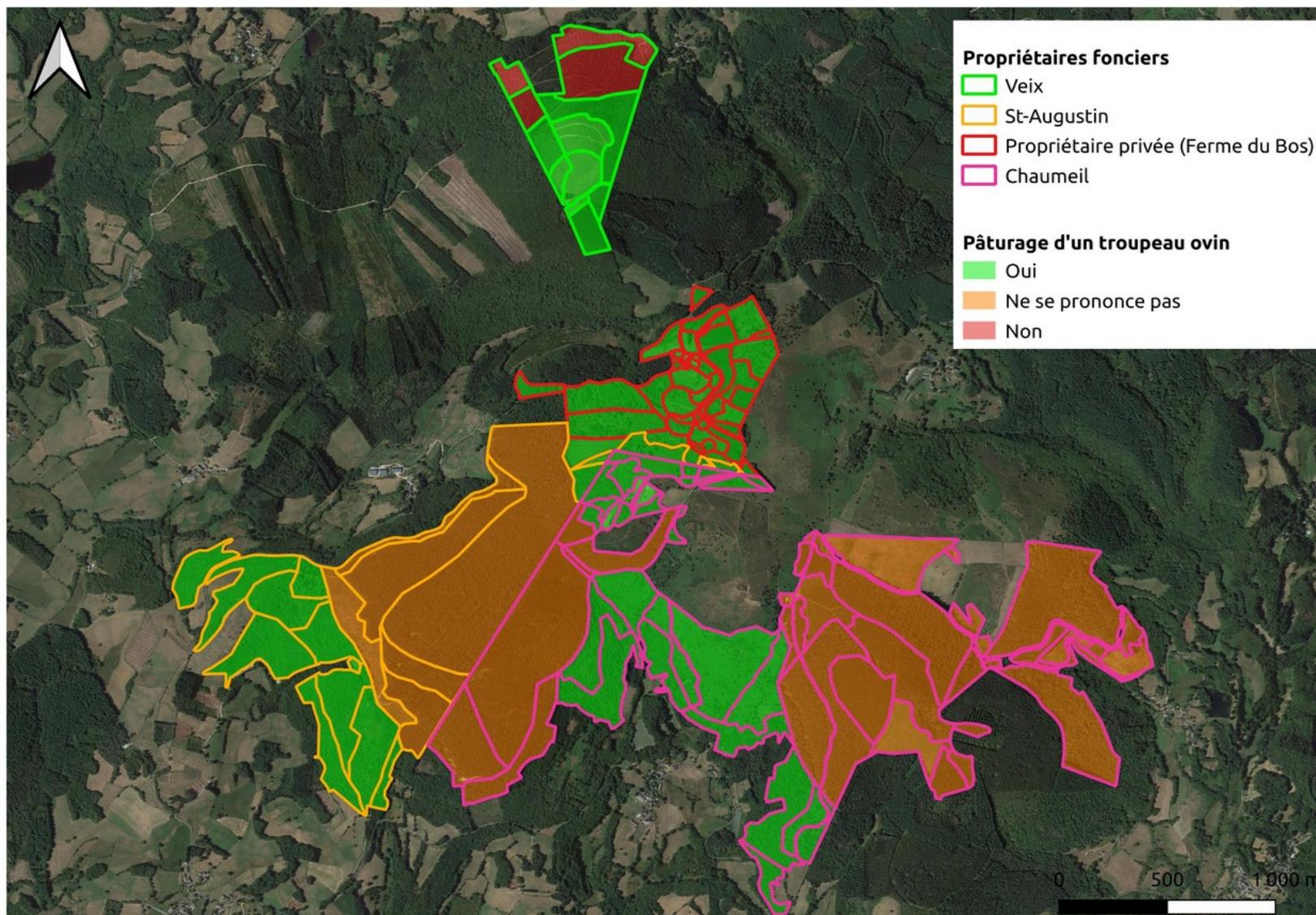


Figure 8 : Parcelles pouvant être intégrées dans un projet pastoral avec de l'élevage ovin
(sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML ; réalisation : APML)

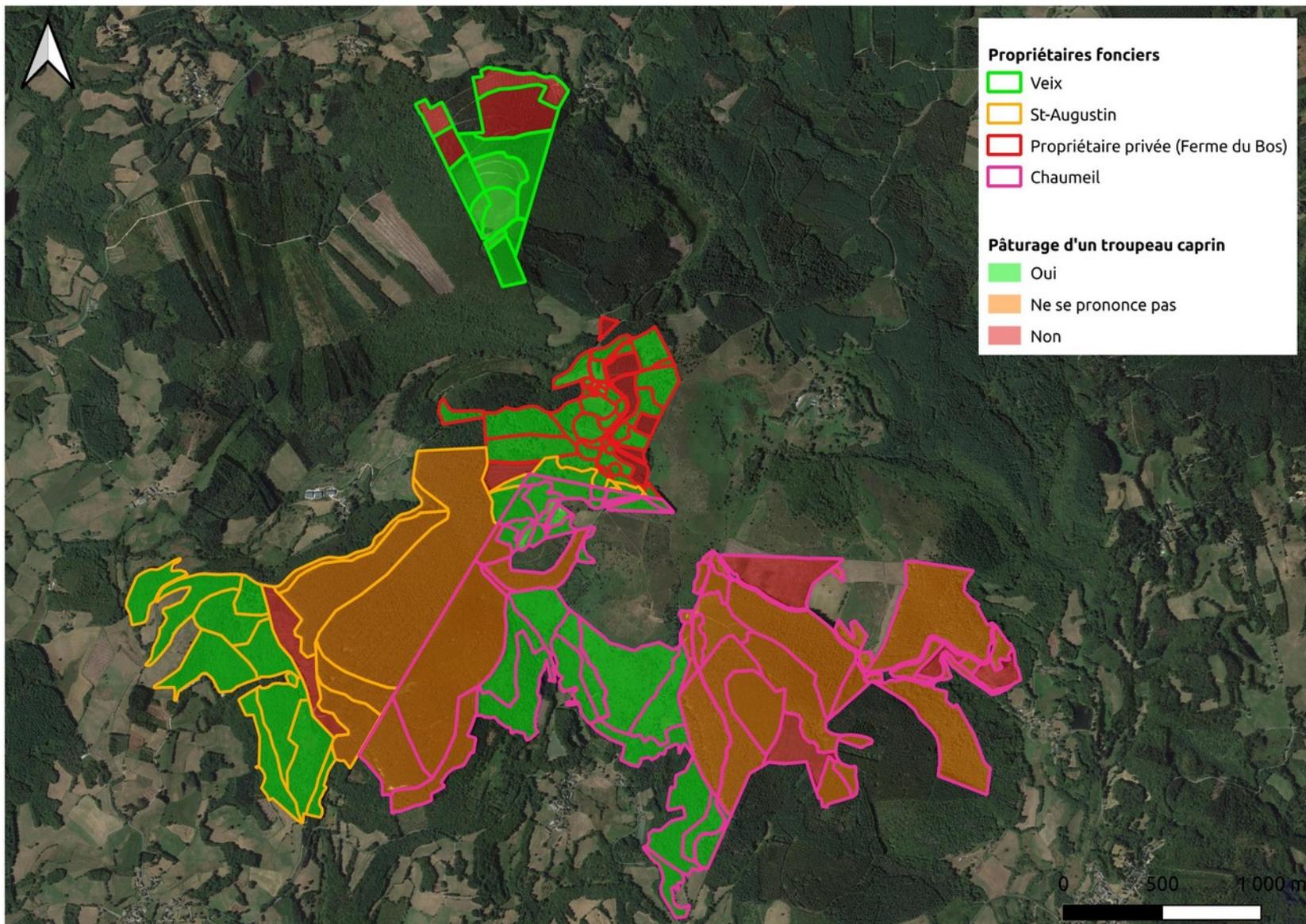


Figure 9 : Parcelles pouvant être intégrées dans un projet pastoral avec de l'élevage caprin
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML ; réalisation : APML)

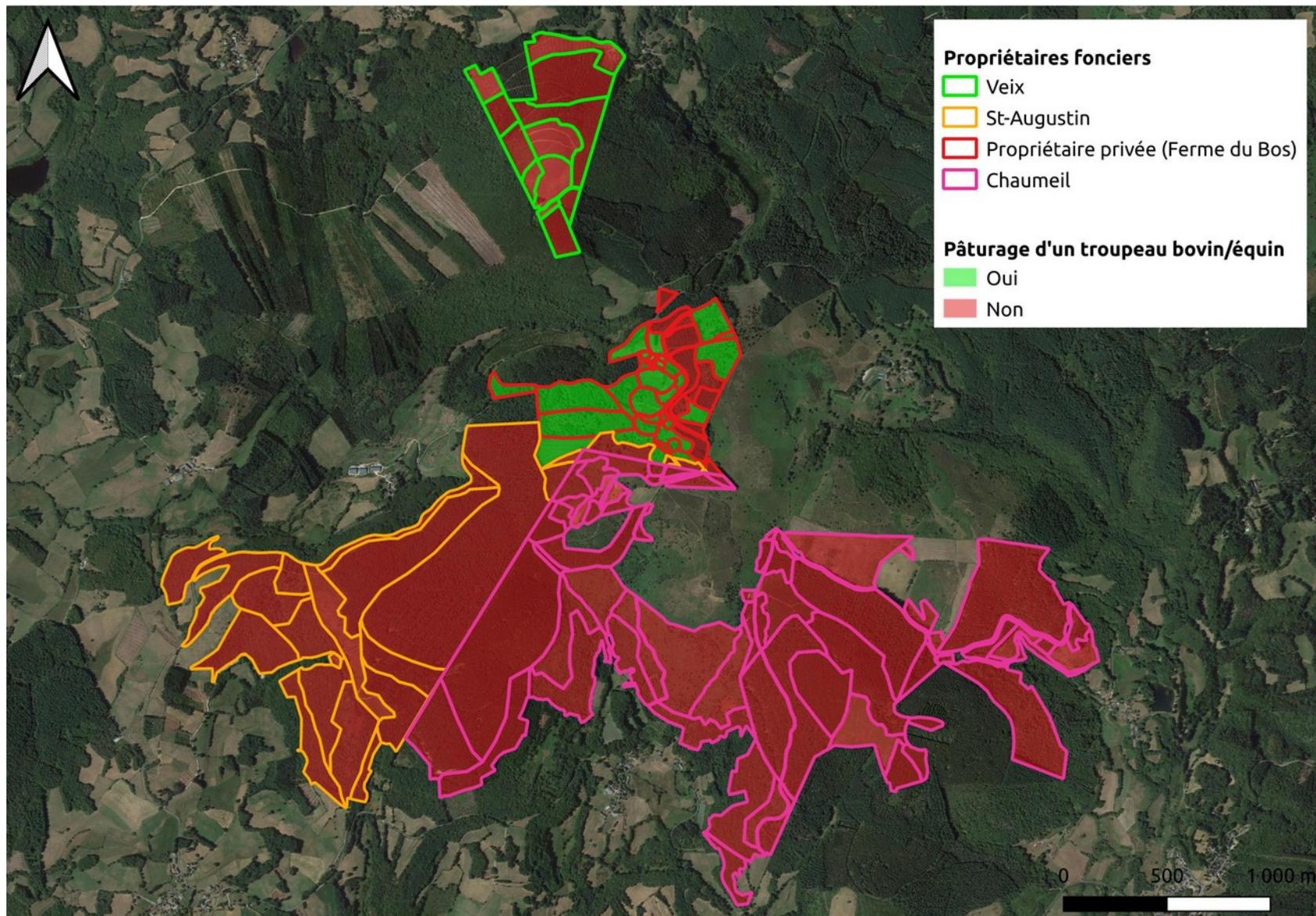


Figure 10 : Parcelles pouvant être intégrées dans un projet pastoral avec de l'élevage bovin et/ou équin (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML ; réalisation : APML)

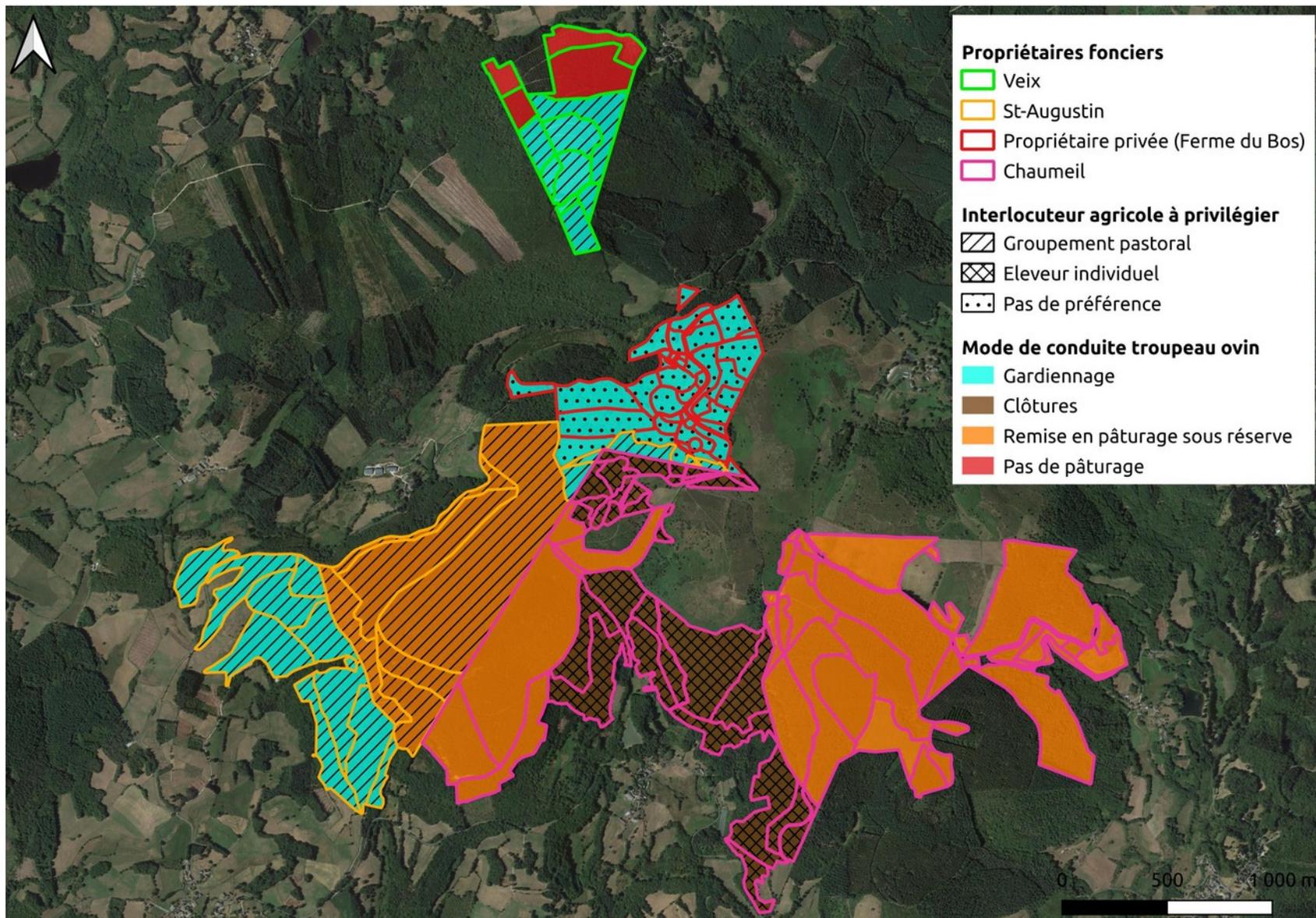


Figure 11 : Mode de gestion du pâturage et interlocuteurs à privilégier pour la mise d'un projet pastoral avec de l'élevage ovin (sources données : IGN, OpenstreetMap, PNR Millevaches, enquêtes APML ; réalisation : APML)

2.3) Un accès au foncier globalement peu sécurisé pour des porteurs de projets pastoraux

Outre la question du type de gestion à mettre en pâturage, l'un des principaux freins potentiels à la remise en pâturage du site est l'absence de sécurité foncière. En effet, afin de mettre en place une gestion adaptée aux différents usages du site et aux objectifs de contrôle de la végétation (maîtrise de la dynamique de fermeture des milieux, régénération de certaines landes...), il apparaît essentielle d'envisager une gestion pluriannuelle, et donc de permettre aux agriculteurs intéressés de se projeter à l'échelle de plusieurs années, via des contrats de location stables. Dans le cadre du présent diagnostic, trois types de contrats ont été proposés aux propriétaires, allant du plus contraignant (le bail rural) au prêt à usage :

Type de contrat	Durée	Renouvellement	Prix du loyer	Résiliation par le bailleur	Résiliation par le locataire	Observations
Bail rural	9 ans minimum	Automatique par période de 9 ans	Réglé par arrêté préfectoral	Doit être motivé par un ou plusieurs motifs prévus par la loi. Préavis de 18 mois minimum	Pas de motifs à présenter. Préavis de 18 mois minimum, sauf en cas de départ à la retraite	<ul style="list-style-type: none"> - Bail incessible par le locataire, sauf à un descendant ou à un conjoint - Interdiction de sous-location - Droit de préemption du fermier en cas de vente des biens loués
CPP	Fixé par arrêté préfectoral (6 ans en Corrèze)	Librement fixé dans les termes du contrat	Réglé par arrêté préfectoral	Libre, éventuellement avec préavis fixé par le contrat	Idem bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat applicable uniquement en zone classée pastorale - Ne fait pas obstacle à la conclusion par le propriétaire d'autres contrats pour l'utilisation du fonds à des fins non agricoles, dans des conditions compatibles avec les possibilités de mise en valeur pastorale
Prêt à usage (Commodat)	Librement fixé par les parties		Aucun loyer, la gratuité doit être absolue			<ul style="list-style-type: none"> - La rédaction d'un écrit est vivement recommandée pour éviter toute discussion par la suite sur la nature juridique du contrat ou de sa durée - La gratuité doit être absolue sous peine de requalification en bail rural

Figure 12 : Principales caractéristiques des différents types de contrats pour l'accès au foncier (source : TerrA Rural Lodévois Larzac, CA34, CPIE Causses Méridionaux)

Comme le projet pastoral de remise en pâturage du site apparaît aujourd'hui encore trop théorique, aucun des propriétaires n'est aujourd'hui prêt à envisager la signature de baux ruraux sur les terrains du site des Monédières, jugeant le statut bien trop contraignant. Les conventions pluriannuelles de pâturage, peu connues en Limousin et essentiellement utilisées par les Groupements Pastoraux pour sécuriser l'accès au foncier des estives, pourraient être mobilisées pour les terrains des mairies de Veix et de Saint Augustin, dans le dernier cas uniquement pour le haut des sectionaux, et le cas échéant pour la ferme du Bos. En revanche, les ayants-droits de Chauzeix ont en effet indiqué qu'ils ne laisseraient l'accès aux sous-bois des forêts de feuillus sectionales que via un accord oral. Ce dernier, le moins contraignant des trois contrats et le plus précaire, pourrait être utilisé par les mairies de Veix, de Saint Augustin et sur la ferme du Bos. La mairie de Chaumeil refuse en revanche d'envisager l'un des types de contrats proposés en l'absence de plus de détails sur le projet pastoral à mettre en place.

Remarque : les réponses précédentes ne sont pas applicables aux forêts de résineux et jeunes plantations, dont l'accès reste de toute façon à négocier.

2.4) Un refus généralisé à la création d'une Association Foncière Pastorale

Enfin, aucun propriétaire ne souhaite actuellement s'engager dans la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) - outil jamais mobilisé en Limousin- tous craignant de perdre l'usage de leurs terrains.

Pour rappel, l'AFP est l'un des trois outils créés par la loi 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde, dite « loi pastorale », en réaction à un phénomène de très forte déprise agricole à cette époque.

Dans de nombreuses régions de montagne et de piémont au foncier très morcelé, les AFP « [...] regroupent des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boiser concourant à l'économie agricole, pastorale et forestière dans leur périmètre. Sous réserve des dispositions de leurs statuts, elles assurent ou font assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation de leurs fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols. Elles peuvent assurer ou faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination pastorale ou agricole ainsi que des terrains boisés ou à boiser inclus à titre accessoire dans leur périmètre [...] » (article L135-1 du code rural et de la pêche maritime).

Les AFP regroupent donc au sein d'un périmètre pastoral donné des propriétaires, quelque soit leur statut juridique, et sans porter atteinte à leur droit de propriété puisqu'il s'agit uniquement d'outils de gestion. La mise en valeur des terrains agricoles de l'AFP peut se faire directement (via l'embauche de salariés par exemple) ou indirectement par de la location ou la signature de Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP) avec des agriculteurs, qui n'ont ainsi plus qu'un seul interlocuteur au lieu d'une multiplicité de propriétaires.

En tant qu'associations, les AFP fonctionnent donc comme telles avec une assemblée générale de propriétaires qui nomme le syndicat, prend les décisions et valide le programme annuel de travaux. Le syndicat, quant à lui, nomme le président, représentant légal de l'AFP, gère les projets et le budget annuel. Outre la délégation de la gestion des terrains aux AFP par les propriétaires, celles-ci bénéficient d'aides aux investissements et à l'embauche de bergers salariés dans le cadre du dispositif FEADER mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine et de prêts bonifiés et de dégrèvements d'impôts fonciers.

	Bail rural	CPP	Commodat/Bail oral	AFP
Mairie de Veix	Non	Oui	Oui	Non
Mairie de Saint Augustin (landes mitoyennes de la ferme du Bos)	Non	Oui	Oui	Ne se prononce pas
Mairie de Saint Augustin (forêts de feuillus proches de Chauzeix)	Non	Non	Oui	Non
Mairie de Chaumeil	Ne se prononce pas			
Propriétaire ferme du Bos	Non	Ne se prononce pas	Oui	Ne se prononce pas

Figure 13 : Tableau récapitulatif des réponses des propriétaires pour l'accès au foncier (sources : enquêtes APML)

L'accès au foncier reste donc aujourd'hui sujet à d'importantes interrogations, notamment fonction du projet pastoral qui sera mis en place sur le site. Un minimum de surfaces devront toutefois pouvoir être soumises à des CPP afin d'assurer un minimum de sécurité foncière aux agriculteurs afin de leur permettre d'envisager une gestion du site sur le long terme.

Une fois les parcelles à remettre potentiellement en pâturage identifiées, en priorité par des troupeaux ovins ou caprins, la deuxième partie de l'enquête vise à mieux caractériser la qualité de la ressource et d'estimer le nombre d'animaux qui pourraient venir y pâturer en fonction du mode de gestion le plus adapté.

3) Enquête surfaces pastorales

3.1) Présentation de l'unité de mesure du potentiel pastoral

Afin de déterminer le potentiel global du site des Monédières, est attribué à chaque milieu identifié un **potentiel pastoral**. Celui-ci est ici mesuré par l'unité **journée brebis pâturage (jbp) par hectare et par an**. Si un milieu a par exemple un potentiel de 500 jbp, celui-ci peut être pâturé de différentes manières, par exemple :

- 500 brebis x 1 jour de pâturage par hectare = 500 jbp/ha
- 50 brebis x 10 jours de pâturage par hectare = 500 jbp/ha

Il s'agit donc de trouver un compromis entre le potentiel pastoral et les enjeux de contrôle de la végétation, qui vont nécessiter une gestion particulière du pâturage.

Le potentiel pastoral des différents milieux est déterminé par le croisement de données bibliographiques (provenant essentiellement d'ouvrages techniques écrits dans des contextes pédoclimatiques pyrénéens ou alpins et basés sur des retours d'expérience d'éleveurs et d'éleveuses) et d'enquêtes réalisées auprès d'éleveurs en système agro-pastoral sur la Montagne limousine. Étant donné le manque de données bibliographiques, lié au caractère récent du redéploiement pastoral en Limousin, les valeurs attribuées aux différents milieux ont systématiquement été revues à la baisse par mesure de sécurité. Enfin, les valeurs actuellement attribuées aux différents types de milieux ne sont pas fixes puisqu'en fonction du mode de pâturage des milieux, l'état de la ressource peut s'améliorer (par exemple réduire le développement de végétaux peu appétents par le piétinement) ou décliner (par exemple en cas de surpâturage).

Remarque : le choix de l'unité jbp apparaît bien plus adapté que les unités comme les UFV, UFL ou PDI. Ces dernières valeurs sont en effet attribuées individuellement à des plantes distribuées à l'auge et ne rendent donc pas compte ni des effets de synergies existant entre les différentes plantes d'un écosystème donné en fonction de l'ordre dans lesquelles elles sont pâturées, de la variation du format, des teneurs en nutriments et composés secondaires, ni des variations existant d'un troupeau à un autre en fonction de l'éducation alimentaire. De plus, l'immense majorité des plantes présentes sur parcours ne sont pas référencées dans les tables de valeur de l'INRA, et lorsque c'est le cas les valeurs sont extrêmement faibles, n'incitant pas à les considérer comme des ressources intéressantes. Historiquement, la mise en place de ces référentiels ont pu justement conduire à l'abandon des surfaces pastorales, dont la valeur était jugée trop fluctuante et trop faible. A l'inverse, l'unité jbp permet de bien mieux prendre en compte la réalité de terrain, puisque les valeurs sont uniquement obtenues à partir de retour d'expérience d'éleveurs et d'éleveuses.

Pour chaque milieu identifié, on va donc s'attacher à déterminer non seulement son potentiel pastoral, mais aussi sa saisonnalité en fonction de la dynamique de pousse de la végétation et des enjeux de contrôle de la végétation. Les milieux sont présentés dans la suite du texte par potentiel pastoral croissant.

3.2) Typologie et principales caractéristiques des milieux

Milieu	Coupes à blanc	Fougeraies
Photos + surfaces	 5,5 hectares dans les bois sectionaux de Maurianges (commune de Chaumeil)	 33,5 hectares surtout au niveau du cirque de Freysselines
Composition floristique	Végétation herbacée (canche flexueuse) très éparse, colonisée par la fougère aigle, les genêts et les ronces	Rares herbacées et ronces poussant sous les fougères du cirque de Freysselines, très fortement colonisé depuis des années et bloquant le développement des plantes
Saisonnalité	Court passage éventuellement possible au printemps et à l'automne en fonction de la ressource, actuellement très limitée	Court passage éventuellement possible au printemps avant la pousse des fougères, mais dont le tapis limite actuellement très fortement la pousse d'herbe
Évolution	En présence d'ourlets de fougères, rapide colonisation du milieu, autrement développement possible d'une strate herbacée et arbustive intéressante pour du pâturage (voir Friches à ronces et Friches à feuilles)	A très long terme terme colonisation par des arbres et arbustes concurrençant et limitant progressivement le développement de la fougère aigle (voir Sous-bois de feuillus - Fougères)
Jbp/ha et par an retenue	0 jbp/ha	0 jbp/ha

Milieu	Jeunes plantations – ronces et fougères	Jeunes plantations sans pâturage possible
Photos + surfaces	 9,4 hectares situés au sud et sud-est des bois sectionaux de Maurianges	 20,6 hectares répartis chez les 4 propriétaires différents
Composition floristique	Jeunes plants de résineux (souvent traités au Trico) sur d'anciennes coupes à blanc broyées envahies de ronces, de fougères et genêts à balais	Jeunes résineux plantés trop denses pour laisser le développement de tout type de végétation, ou fourrés impénétrables de genêts et ronces
Saisonnalité	Court passage possible au printemps et à l'automne, principalement sur les chemins aménagés pour les interventions sylvicoles	Pas de passage possible
Évolution	Avec le développement des jeunes résineux et étant donné les niveaux de densité, évolution vers de jeunes futaies très fermées inaccessibles aux troupeaux (voir Jeunes plantations sans pâturage possible)	Avec le développement des arbres, peut à évoluer vers des Sous-bois de résineux sans ressources , puis vers Sous-bois de résineux à canche ou à ronces après les premières éclaircies
Jbp/ha et par an retenue	0 jbp/ha	0 jbp/ha

Milieu	Sous-bois de résineux sans ressources	Sous-bois de résineux - ronces
Photos + surfaces		
	121,4 ha principalement situés dans les bois sectionaux de Freysselines, Maurianges et bois communaux de Veix	90 ha principalement situés dans les bois sectionaux de Chauzeix et bois de la ferme du Bos
Composition floristique	Terre à nue ou recouverte de mousses, avec de rares plaques de canche	Épais tapis de ronces dont la densité empêche parfois tout passage, avec développement de la strate herbacée sur les chemins
Saisonnalité	Passage possible pendant l'été dans les secteurs où la canche est présente	Si la strate de ronce n'est pas trop épaisse, pâturage possible surtout au printemps et à l'automne pour contrôler le développement de la ronce, ou les jours de pluie pendant l'été
Évolution	Avec les éclaircies, potentiel développement de la strate herbacée et donc évolution vers sous-bois de résineux – canche mais en l'absence de contrôle, rapide évolution vers les sous-bois de résineux à ronce	A terme, développement de jeunes résineux poussant dans les ronciers, préparant la prochaine génération d'arbres de la futaie
Jbp/ha et par an retenue	0 jbp/ha	0 jbp/ha

Milieu	Sous-bois de feuillus – fougères	Sous-bois de feuillus sans ressources
Photos + surfaces		
	32,5 hectares situés dans le cirque de Freysselines, dans les forêts sectionales de feuillus de Chauzeix et à l'extrémité sud est des sectionaux de Maurianges	35,6 hectares situés dans le bas des sectionaux de Chauzeix, sur la ferme du Bos et dans les bois communaux de Veix
Composition floristique	Anciennes landes à callune et à fougères peu à peu colonisées par les ligneux (chênes et hêtres). Dans les secteurs où la fougère n'est pas prépondérante, présence de jeunes semis de feuillus, de bourdaine et d'un peu de canche	En général anciennes forêts de hêtres, dont l'épaisse litière de feuilles mortes très riches en tannins et la densité du feuillage empêchent le développement d'une strate herbacée
Saisonnalité	Court passage possible au printemps avant que la fougère ne pousse	Pas de ressources mais passage possible en plein été pour profiter de l'ombre en sous-bois
Évolution	Évolue lentement vers la hêtraie climacique	Forêt à un stade climacique, dont la végétation évoluera en la faveur d'ouvertures, naturelles ou artificielles et de création de clairières
Jbp/ha et par an retenue	0 jbp/ha	0 jbp/ha

Milieu	Jeunes plantations - canche	Sous-bois de résineux – bruyère cendrée
Photos + surfaces	 9,4 hectares d'un seul tenant situé au nord des bois sectionaux de Maurianges	 4,4 hectares disséminés dans les forêts sectionales de Chauzeix, Freysselines et Maurianges
Composition floristique	Plantation derrière une coupe à blanc avec broyage des rémanentes, avec développement de plaques de canches, de bourdaine et de ronces	Rares stations à pins sylvestres à sous-bois essentiellement composé de bruyère cendrée, piquetée de canche
Saisonnalité	Passage à effectuer au printemps pour limiter le développement des ronces et des arbustes, et consommer l'intégralité de la strate herbacée	Passage possible au printemps pour consommer la canche, mais surtout raclage à réaliser à l'automne pour limiter le développement de la bruyère cendrée, peu appétente
Évolution	En l'absence de pâturage, évolution vers de jeunes plantations envahies de ronces et fougères , puis jeunes plantations sans pâturage possible	Selon les cas, risques de colonisation par les fougères ou par les ronces, avec le pâturage peut évoluer vers les sous-bois de résineux à canche , plus adaptés à du pâturage estival
Jbp/ha et par an retenue	50 jbp/ha	50 jbp/ha

Milieu	Sous-bois de résineux - canche	Sous-bois de feuillus - canche
Photos + surfaces	 18,3 hectares essentiellement situés dans les bois sectionaux de Maurianges	 25,3 hectares principalement situés dans le bas des sectionaux de Chauzeix
Composition floristique	Essentiellement plaques de canche, ponctuées de gaillet, de séneçon, de sureau et de ronces	Forêts mixtes de hêtres et surtout de chênes, au sous-bois principalement composé de canche, ponctué de jeunes pousses de chênes. Glandées irrégulières
Saisonnalité	Potentiellement tout au long de la saison de pâturage mais à mobiliser principalement en été	Potentiellement tout au long de la saison de pâturage mais à mobiliser principalement en été. Nouveau passage à l'automne en cas de glandée, mais jamais sans lest fibreux au préalable
Évolution	En l'absence de pâturage, risque d'évolution vers les sous-bois de résineux à ronces , d'intérêt pastoral plus limité	En l'absence d'éclaircies, évolution vers la hêtraie climacique et donc vers des sous-bois de feuillus sans ressources
Jbp/ha et par an retenue	50-100 jbp/ha	50-100 jbp/ha

Milieu	Landes à ajoncs	Taillis de châtaigniers
Photos + surfaces	 1,9 hectares disséminés en petites clairières dans les bois sectionaux de Freysselines et Chauzeix	 34,6 hectares situés en bas des sectionaux de Chauzeix, Freysselines et Maurianges
Composition floristique	Anciennes landes à callune en voie de colonisation par les ajoncs, en général sur les stations les plus humides	Strate herbacée quasi absente du fait de la litière de feuilles de châtaignier, dont les fruits constituent la seule ressource disponible à l'automne
Saisonnalité	Passage à effectuer en priorité au printemps pour consommer les fleurs et jeunes tiges d'ajoncs, deuxième passage éventuellement à l'automne	Fond de ration de l'automne mais à compléter avec un lest plus fibreux pour équilibrer la ration, idéalement de petits ligneux (callune, ronce...)
Évolution	Souvent menacées par la colonisation par la fougère aigle et par l'apparition d'une Fougeraie , en front pionnier avant l'implantation de genêts et de feuillus	Formation stable dans le temps, évoluant lentement vers la hêtraie climacique
Jbp/ha et par an retenue	100 jbp/ha	125 jbp/ha

Milieu	Landes à callune	Landes à myrtille
Photos + surfaces	 9 hectares situés sur la ferme du Bos et sur les sectionaux adjacents de Chauzeix et de Freysselines	 7,3 hectares situés sur la ferme du Bos et sur les sectionaux adjacents de Chauzeix et de Freysselines
Composition floristique	Principalement dominée par la callune, en mosaïque avec des myrtilles sauvages et le cortège d'espèces de pelouses acidiphiles (carex, nard, fétuque rouge et fétuque ovine...) piquetée de genévriers, sorbiers, hêtres et chênes	Principalement dominée par la myrtille, en mosaïque avec la callune et le cortège d'espèces de pelouses acidiphiles (carex, nard, fétuque rouge et fétuque ovine...) piquetée de genévriers, sorbiers, hêtres et chênes
Saisonnalité	Courts passages possible au printemps pour consommer la strate herbacée et consommer les jeunes tiges de bruyère et fin août pour les fleurs, mais privilégier surtout du pâturage d'automne	Avec itinéraires de régénération de landes à myrtille, privilégier du pâturage de printemps (deux passages) pour contrôler toute végétation concurrente, et le cas échéant un troisième à l'automne
Évolution	Colonisation possible par la fougère en l'absence de pression de chargement suffisante, et sinon lente évolution vers la forêt de feuillus	Colonisation possible par la ronce, la callune et la fougère en l'absence de pression de chargement suffisante, et sinon lente évolution vers la forêt de feuillus
Jbp/ha et par an retenue	200 jbp/ha	300 jbp/ha

Milieu	Landes à genêts	Friches à ronces
Photos + surfaces	 2,9 hectares principalement situés sur la ferme du Bos	 1,9 hectares situés sur le sommet du Puy de la Monédière, sur la commune de Veix
Composition floristique	Étage arbustif dominé par les genêts à balais, protégeant une strate arbustive de qualité, avec un cortège mixte de pelouses et de prairies (fétuques, dactyles sauvages)	Issues de coupes à blanc et de la libre évolution de la végétation sur les rémanents. Faible développement d'herbacées mais mosaïque de ronciers, bourdaines, sureaux et callune
Saisonnalité	A pâturer systématiquement au printemps pour maintenir à hauteur de pâturage les genêts, en consommant les fleurs, les tiges de l'année et l'intégralité de la strate herbacée. En fonction de la pluviométrie, passage possible à l'automne	A pâturer systématiquement au printemps pour maintenir à hauteur de pâturage les arbustes et contenir le développement de la ronce, avec un deuxième passage à réaliser à l'automne.
Évolution	En l'absence de pâturage, risque de surdéveloppement de genêts/ronces en massifs impénétrables, laissant ensuite la place à des taillis de feuillus concurrençant plus fortement la strate herbacée	
Jbp/ha et par an retenue	300 jbp/ha	400 jbp/ha

Milieu	Pelouses	Friches à feuilles
Photos + surfaces	 10,2 hectares situés sur la ferme du Bos, sur le Suc au May et sur le sommet du Puy de la Monédière	 3,9 hectares situés sur le sommet du Puy de la Monédière
Composition floristique	Anciennement des prairies de fauche, avec un cortège mixte de pelouses (agrostis, chiendent, nard raide, fétuque rouge et fétuque ovines) et de prairies (fétuques, dactyles sauvages)	Anciennement des prairies de fauche, avec un cortège mixte de pelouses et de prairies (fétuques, dactyles sauvages), et peu à peu colonisées par de petits ligneux (genêts, bouleaux, chênes, sorbiers...)
Saisonnalité	A pâturer systématiquement au printemps pour limiter le développement des ligneux, avec un deuxième passage à réaliser à l'automne.	Bien adapté à un pâturage estival, la strate herbacée étant à l'abri sous les arbustes, mais à condition de bien maîtriser la hauteur des ligneux au printemps
Évolution	En l'absence de pâturage est progressivement colonisé par les ligneux et évolue donc lentement vers la friche à ronce ou la friche à feuilles selon les cas	En l'absence de pâturage, risque de surdéveloppement de genêts/ronces en massifs impénétrables, laissant ensuite la place à des taillis de feuillus concurrençant plus fortement la strate herbacée
Jbp/ha et par an retenue	600 jbp/ha	600 jbp/ha

Milieu	Tourbières	Prairies
Photos + surfaces	 1,5 hectares situés sur la ferme du Bos	 2,9 hectares situés en bas du Puy de la Monédières, gérés par le Comité Départemental de Vol Libre
Composition floristique	Écosystème dominé par la molinie bleue avec des joncs, de la bourdaine et des saules sur les bordures	Graminées typiques des prairies de fauche (dactyle, fétuques, fléoles, ray-grass) et rares légumineuses (trèfle principalement)
Saisonnalité	Milieu estival par excellence, peu pâturé avant juin et qui perd en appétence dès les premières gelées	Un passage possible au printemps avant la fauche, et pâturage du regain à l'automne
Évolution	Evolution très lente, à l'échelle de la centaine d'année, vers des boisements de saules et de pins sylvestre	La fauche élimine tous les risques de colonisation par des ligneux
Jbp/ha et par an retenue	700 jbp/ha	800 jbp/ha

3.3) Bilan général des ressources pastorales disponibles et de la répartition dans le temps et dans l'espace

De manière générale, le site est marqué par une très grande diversité des ressources pastorales puisque 22 milieux différents susceptibles d'être pâturés ont pu être identifiés, avec chacun une saisonnalité et des objectifs de gestion :

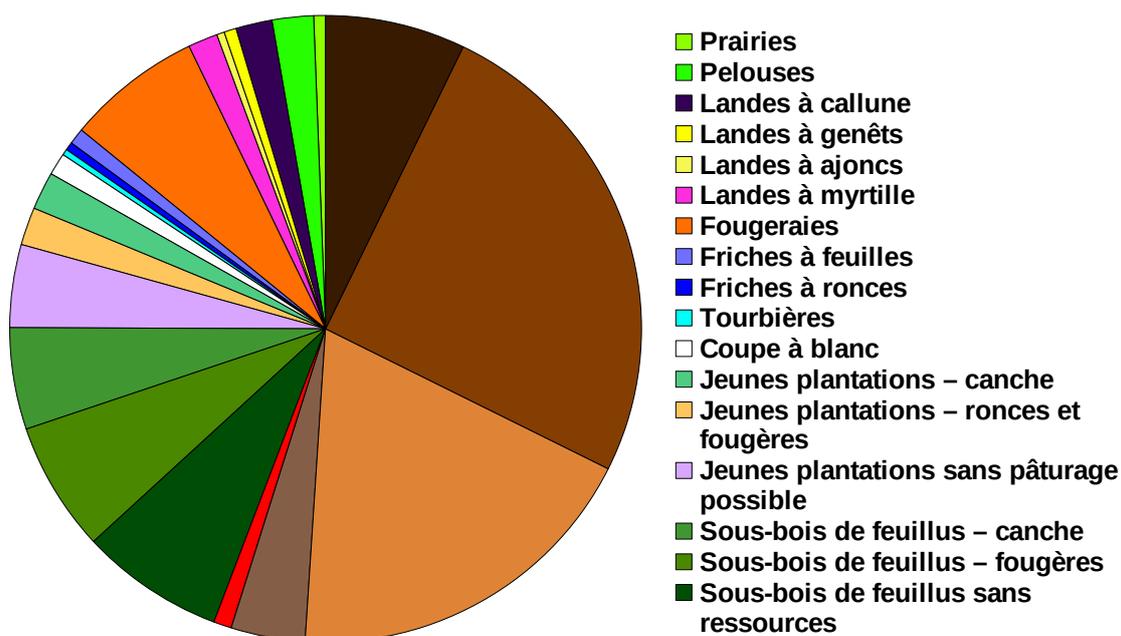


Figure 14 : Part des différents écosystèmes dans la surface totale enquêtée de 482 hectares (sources : enquêtes APML)

Néanmoins, dans leur immense majorité (de l'ordre de 70%), ces milieux ont une valeur pastorale nulle ou négligeable et donc considérée comme nulle, et sur les 30 % restants la grande majorité a aujourd'hui une valeur pastorale modeste. Encore une fois, il convient de rappeler que ces valeurs ne sont pas fixes et peuvent évoluer en fonction des pratiques de pâturage mises en place sur le site.

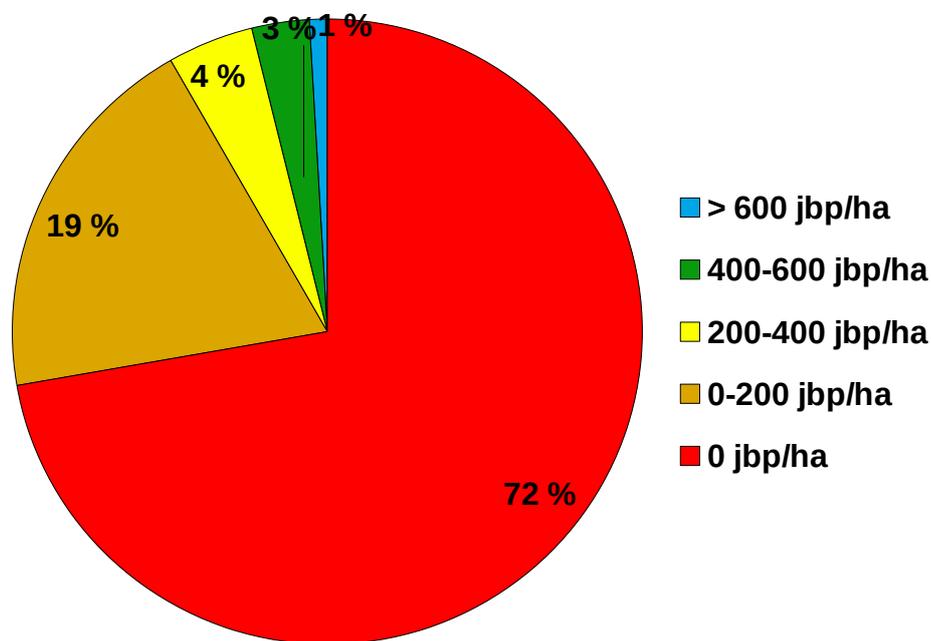


Figure 15 : Part des différents écosystèmes en fonction de leur valeur pastorale, mesurée en jbp/ha et par an (sources : enquêtes APML)

Enfin, ces ressources sont réparties de manière extrêmement hétérogène à l'échelle de l'ensemble du site, avec d'importantes disparités en termes de diversité de milieux (figure 16) d'un secteur à l'autre du site des Monédières, et conditionnant donc la qualité de la ressource et sa saisonnalité

On peut en effet distinguer de manière schématique 4 quartiers bien distincts : **1) le Puy de la Monédière** (figures 17 à 19) ; **2) la ferme du Bos et le Suc au May** (figures 20 à 22), **3) les sectionaux de Chauzeix** (figures 23 à 25) et **4) les sectionaux de Freysselines et de Maurianges** (figures 26 à 28), les deux premiers étant de loin les plus intéressants en termes de ressources et où les enjeux de contrôle de la végétation sont les importants.

3.3.1) Quartier du Puy de la Monédière

Le sommet du Puy de la Monédière est à l'heure actuelle la zone au potentiel le plus intéressant, puisqu'y sont regroupés des milieux de pelouses, de friches à ronces et à feuilles, tous à forte valeur pastorale. Ce quartier serait à pâturer en priorité au printemps afin de contrôler le développement de la végétation arbustive (ronces et genêts principalement), et maintenir en état les pelouses d'où décollent les parapentistes, avant le pic estival d'activité. Une forte pression de pâturage au printemps serait également à privilégier afin de limiter l'extension de l'ourlet de fougères aigles actuellement limité à la zone de jointure entre les pelouses, et les friches. Si un second passage serait recommandé à l'automne pour mettre à ras les pelouses et consommer les mosaïques de landes et de ronces, le quartier apparaît peu adapté à du pâturage en plein cœur de l'été.

Remarque : l'accès à la parcelle de prairie située en bas du Puy de la Monédière pourrait en revanche s'avérer complexe car il est séparé par un dénivelé de près de 200m avec les zones les plus intéressantes du quartier et surtout par des milieux sans ressources. De plus, l'accès reste soumis à l'aval des éleveurs l'exploitant pour la fauche.

3.3.2) Quartier de la ferme du Bos et du Suc au May

Second quartier par ordre d'intérêt, la ferme du Bos et le Suc au May sont marqués par une plus grande hétérogénéité de milieux puisque les zones à plus fort potentiel pastoral (par exemple les pelouses, les landes à genêts, à myrtille et à callune) sont fréquemment séparées entre elles par des sous-bois de feuillus sans ressources ou de sous-bois de résineux envahis de ronciers. Ce quartier concentre les rares zones de tourbières présentes dans les Monédières, et la totalité des landes à myrtille à régénérer.

A la différence du Puy de la Monédière, préférentiellement à pâturer au printemps et secondairement à l'automne (à supposer que la repousse soit suffisante), le quartier de la ferme du Bos et du Suc au May a une saisonnalité plus étalée dans le temps. En effet, si les landes à myrtille sont principalement à pâturer au printemps dans l'optique d'une régénération (à l'instar des pelouses et des landes à genêts) et qui pourrait permettre une repasse rapide à l'automne, les landes à callune sont surtout à pâturer à l'automne, bien qu'un court passage au printemps soit possible et même nécessaire dans le cas où celles-ci sont menacées par des ourlets de fougères.

A la différence du Puy de la Monédière, ce second quartier permettrait en revanche davantage de pâturage en été, principalement grâce aux rares secteurs de tourbières et aux sous-bois de feuillus à canche, et le cas échéant en s'appuyant sur les zones d'intérêt pastoral faible qui la bordent, mais qui pourraient servir de ressources complémentaires.

3.3.3) Quartier de Chauzeix

Celui-ci peut être divisé en deux sous-ensembles distincts.

Toute la partie haute est constitué d'un important massif de résineux dont le sous-bois est soit envahi de ronciers (surtout les bois sectionaux de Chauzeix), ce qui limite assez rapidement les déplacements aux seuls chemins forestiers, soit ne présente aucune ressource (surtout les bois sectionaux de Freysselines), les éclaircies ayant soit été réalisé récemment, soit pas encore réalisées. Toute cette première partie ne présente donc qu'un intérêt extrêmement limité, pouvant le cas échéant servir de tampon les jours de pluie pour les zones à ronces.

La partie basse en revanche, principalement composée de taillis de châtaignier et forêts de feuillus avec des sous-bois principalement composés de canche, s'avère plus intéressante mais uniquement parce que d'importantes surfaces sont groupées d'un seul tenant. Cette configuration permet ainsi de compenser la faible valeur pastorale à l'hectare (tapis herbacé de canche en général relativement maigre, souvent en mélange avec de la mousse), et à condition de pouvoir venir à la bonne période dans les zones de châtaigniers, qui n'offrent des ressources qu'à une période donnée de l'année.

Ce quartier présente une saisonnalité en contradiction complète avec les contraintes en termes de multi-usages, qui limite très fortement son intérêt. En effet, les ayants-droits ont demandé à ce que les bois ne soient pâturés qu'au printemps, et soient évités tout au long de l'été et de l'automne afin

de ne pas pénaliser la récolte des champignons. Or, c'est précisément à ces deux périodes que ce quartier serait intéressant, et notamment en arrière saison afin de profiter des châtaignes tombées au sol, qui constitueraient de précieuses ressources pour des troupeaux ovins ou caprins.

Un passage au printemps permettrait essentiellement de consommer la pousse de l'année dans les sous-bois à canche, et de nettoyer les sous-bois en consommant les quelques broussailles qui y poussent. En revanche, la valeur pastorale des taillis des châtaigniers est à cette époque pratiquement nulle puisque la ressource herbacée y est pratiquement absente. Le temps de séjour de ce quartier risque d'être très limité dans le temps, d'autant plus que les éleveurs ne pourraient pas s'appuyer sur la proximité d'autres quartiers, les zones d'intérêt étant séparées par le massif de résineux.

3.3.4) Quartier de Freysselines et Maurianges

Intégrant pourtant l'emblématique cirque de Freysselines, ce quartier est aujourd'hui celui qui cumule le plus de problématiques. L'intégralité du cirque est aujourd'hui recouvert soit de fougères hautes de 2 à 3 mètres de haut, soit de forêts de feuillus à peine moins envahies de fougères. Seule sa partie basse présente un intérêt pastoral à l'automne les années où la production de châtaignes est conséquente, mais à condition d'associer le pâturage des taillis avec des zones plus ligneuses, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

La majeure partie des bois sectionaux de Maurianges ne présente qu'un intérêt pastoral limité, le plus souvent du fait d'une végétation très éparse et peu nourrissante, qui obligerait les animaux à parcourir de longues distances pour couvrir leurs besoins. Les rares secteurs d'intérêts (sous-bois de feuillus et de résineux et parcelle récemment plantée en résineux, à chaque fois avec de la canche et la jeune plantation) sont dispersés aux milieux de zones à potentiel pastoral très faible ou nul

En l'état actuel des choses, le pâturage de ce quartier et son amélioration, par exemple en faisant reculer la fougère aigle dans le cirque de Freysselines, ne peut s'envisager qu'en complément du pâturage d'autres quartiers, notamment celui du Suc au May et de la ferme du Bos, au potentiel pastoral bien plus important.

Très hétérogène et majoritairement constitué de parcelles à potentiel pastoral faible ou nul, ce quartier peut être mobilisé au printemps essentiellement sous la forme d'incursions ponctuelles dans le cirque de Freysselines avant la pousse des fougères ou de courts passages dans la parcelle de jeunes résineux, à supposer que les propriétaires y accordent le passage. Pendant l'été, l'important massif de résineux pourrait être pâturé comme parcelles de sécurité par rapport à celles du Suc au May et de la ferme du Bos, et par jours de pluie ou jours de canicule au cours desquelles les animaux seront plus à l'abri dans les bois. Une utilisation d'arrière saison serait envisageable dans le bas du cirque de Freysselines, mais uniquement à condition de trouver des surfaces complémentaires de landes à proximité directe des taillis de châtaigniers, en sortant du périmètre actuel de l'étude.

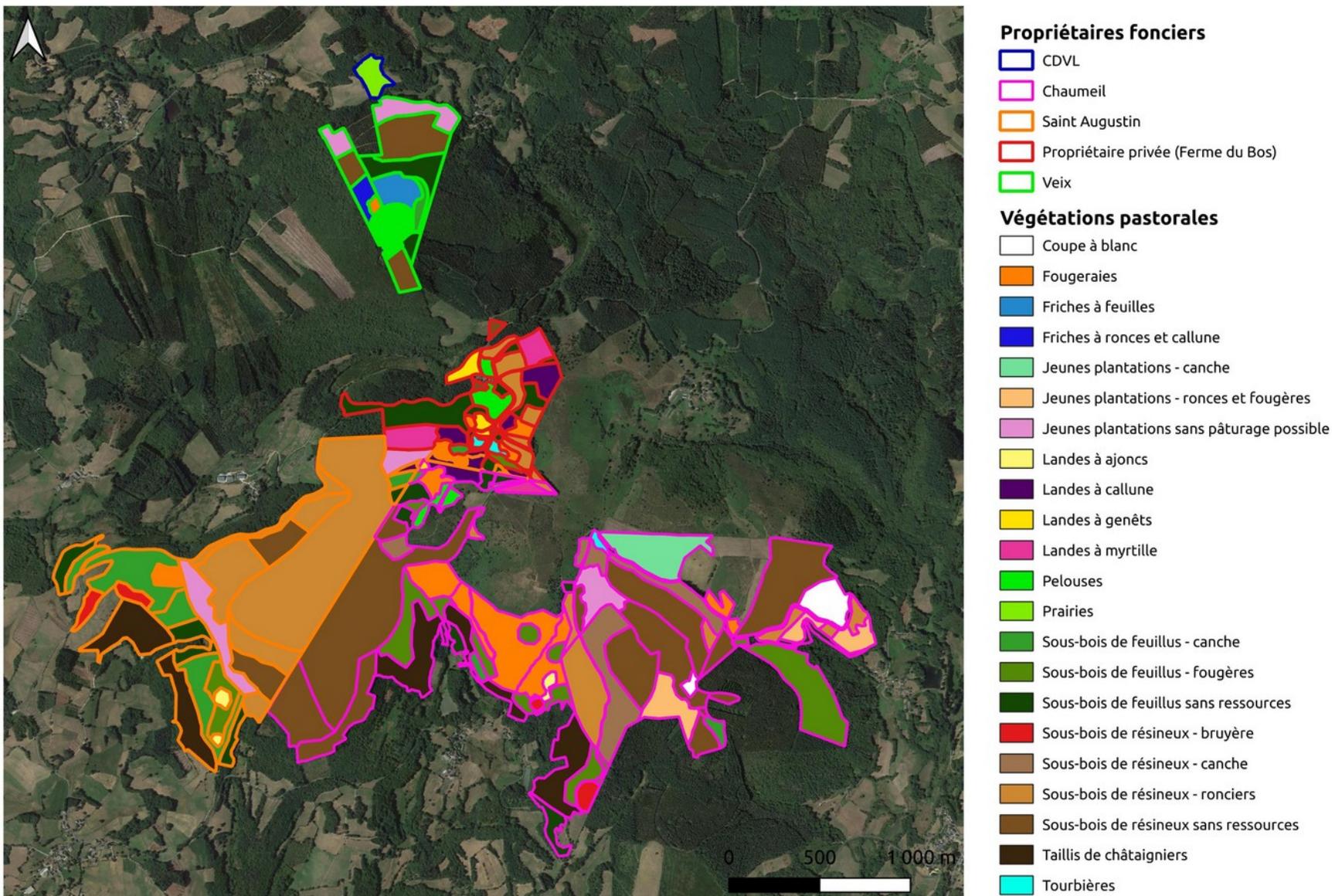


Figure 16 : Répartition des milieux dans les différents secteurs des Monédières
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

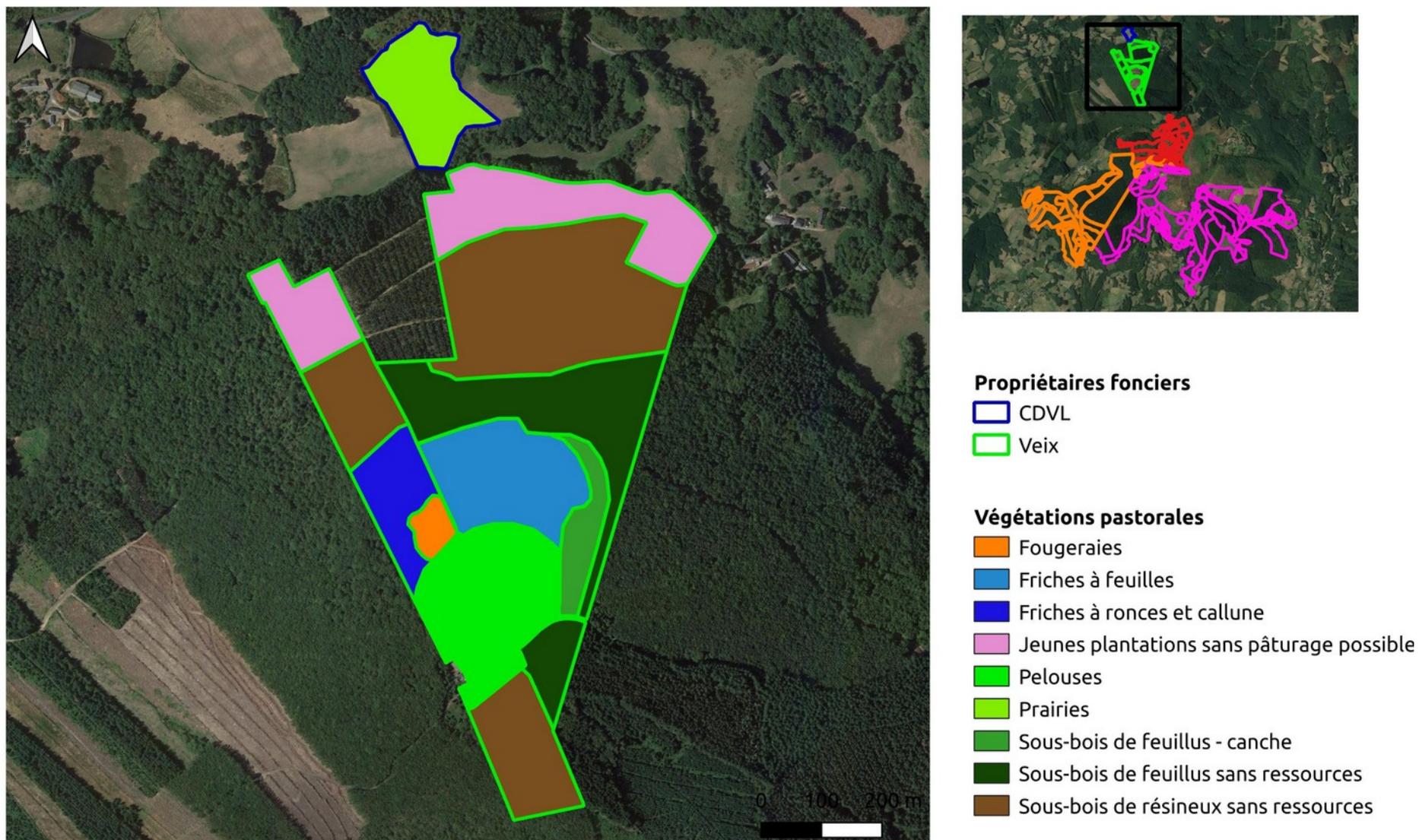


Figure 17 : Typologie de milieux du quartier du Puy de la Monédière
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

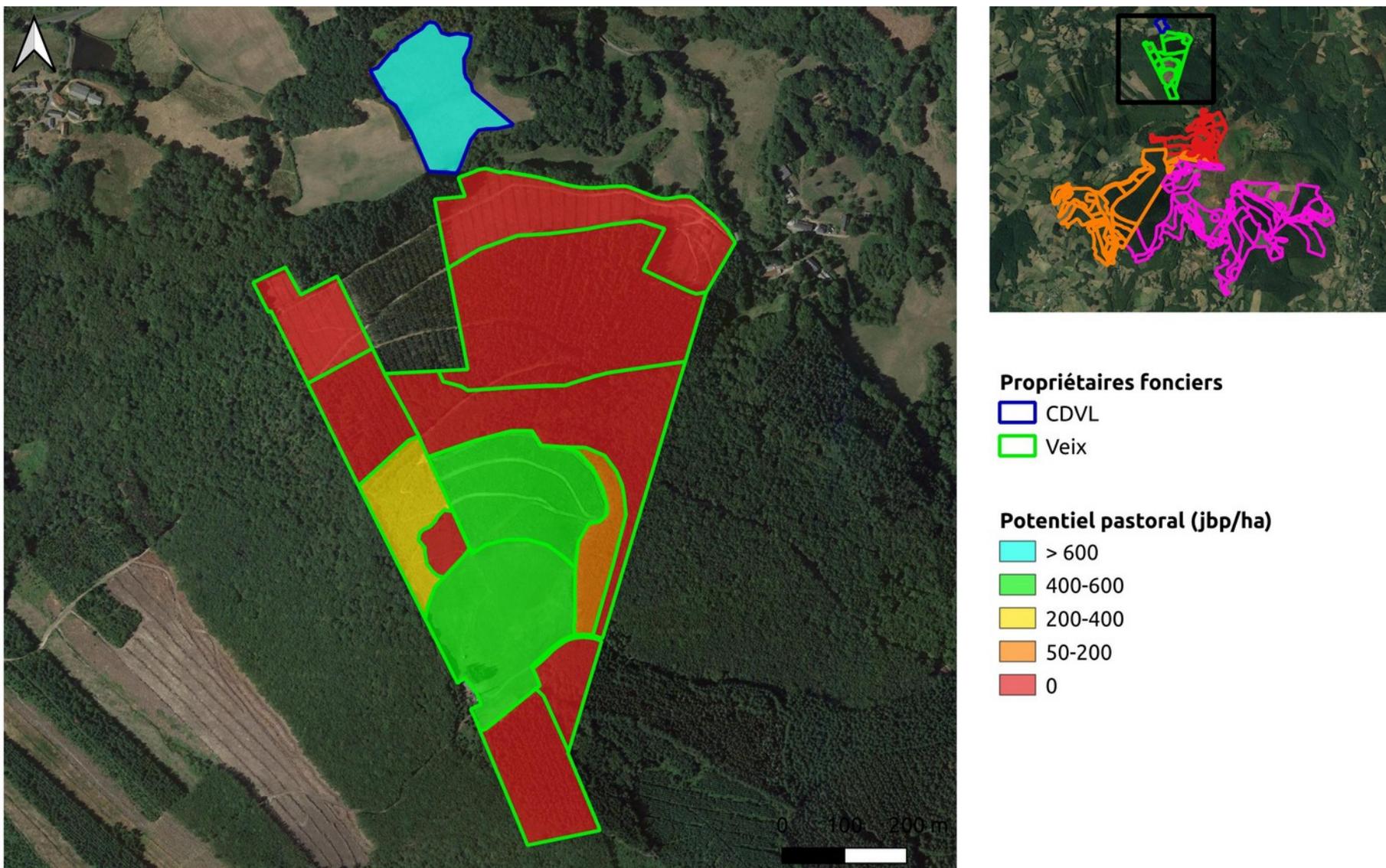
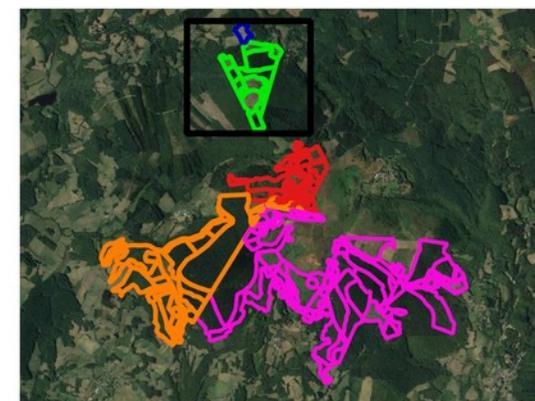
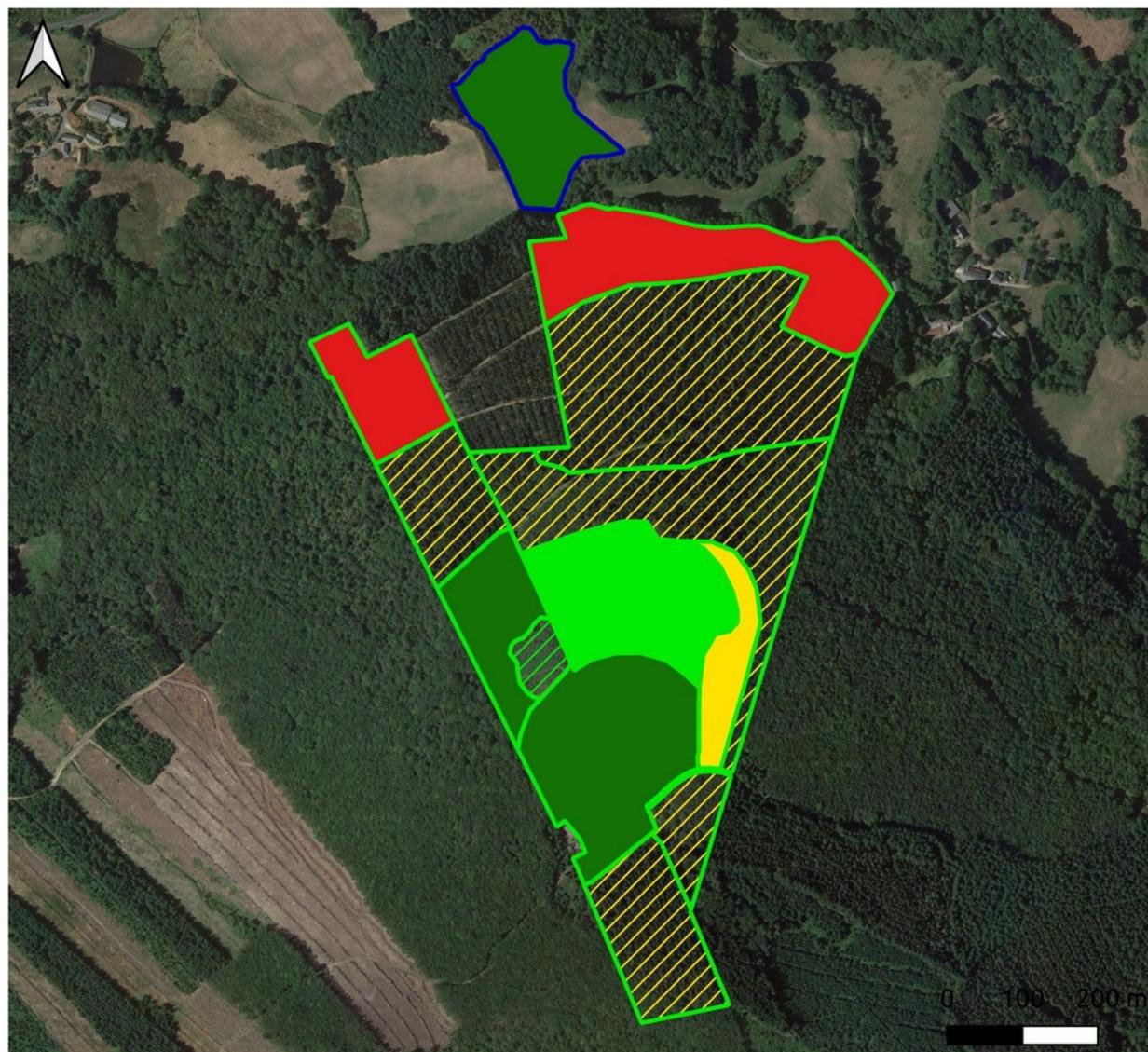


Figure 18 : Potentiel pastoral des milieux du quartier du Puy de la Monédière
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)



Propriétaires fonciers

CDVL

Veix

Saisonnalité

Printemps

Printemps (ponctuel)

Printemps et automne

Eté

Eté (ponctuel)

Pas de passage possible

Figure 19 : Saisonnalité des milieux du quartier du Puy de la Monédière
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

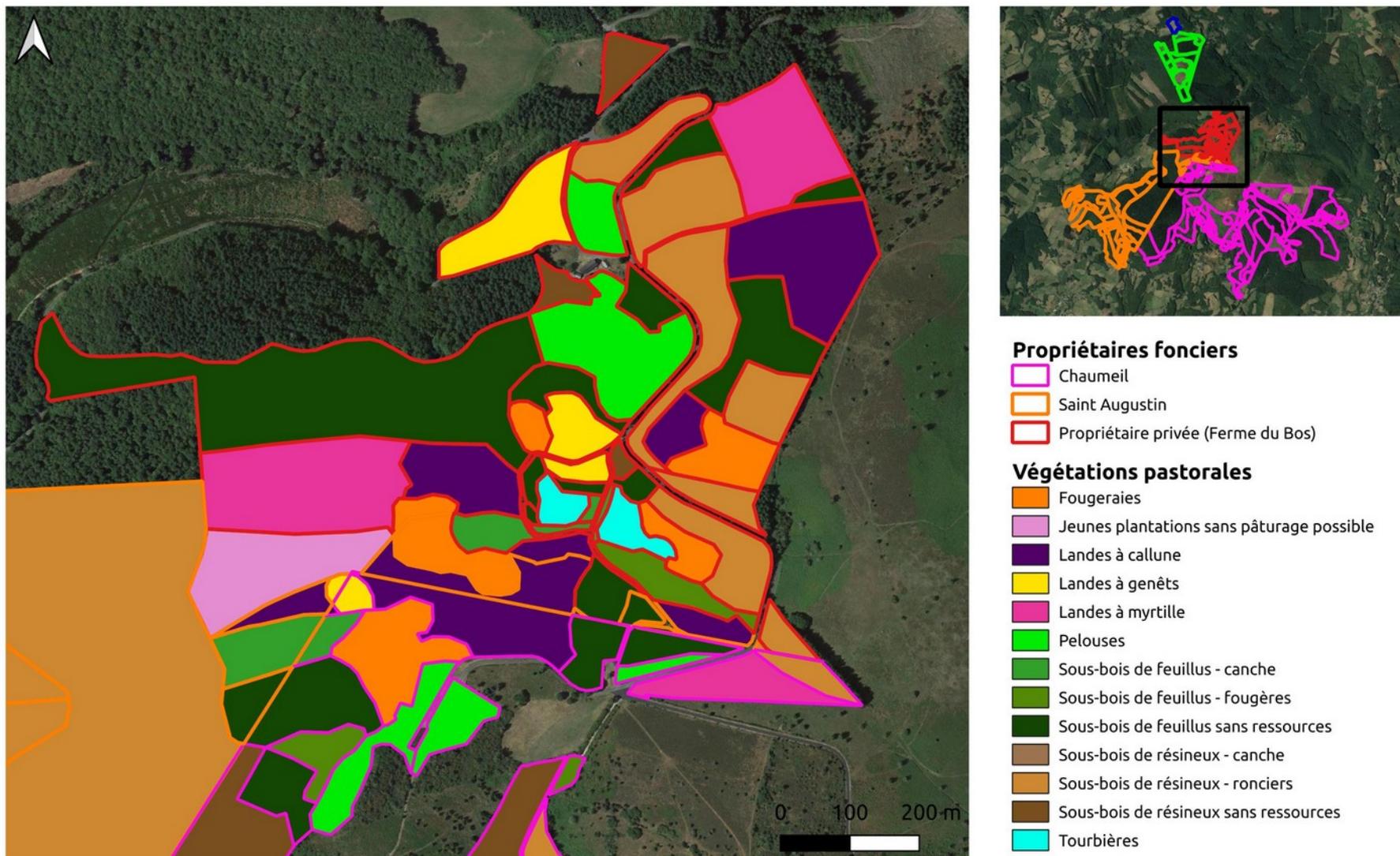


Figure 20 : Typologie de milieux du quartier de la ferme du Bos et du Suc au May
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

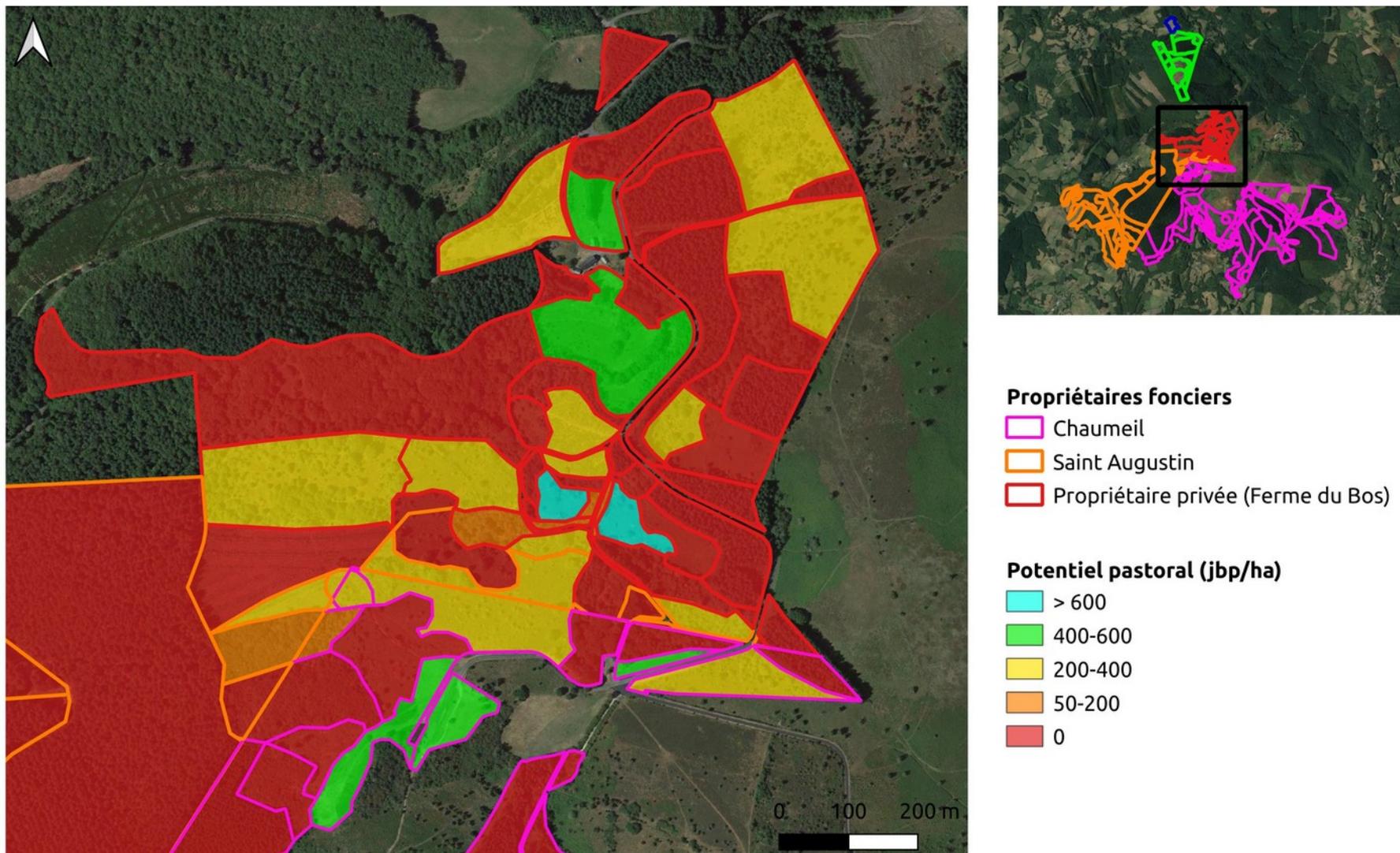


Figure 21 : Potentiel pastoral des milieux du quartier de la ferme du Bos et du Suc au May
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

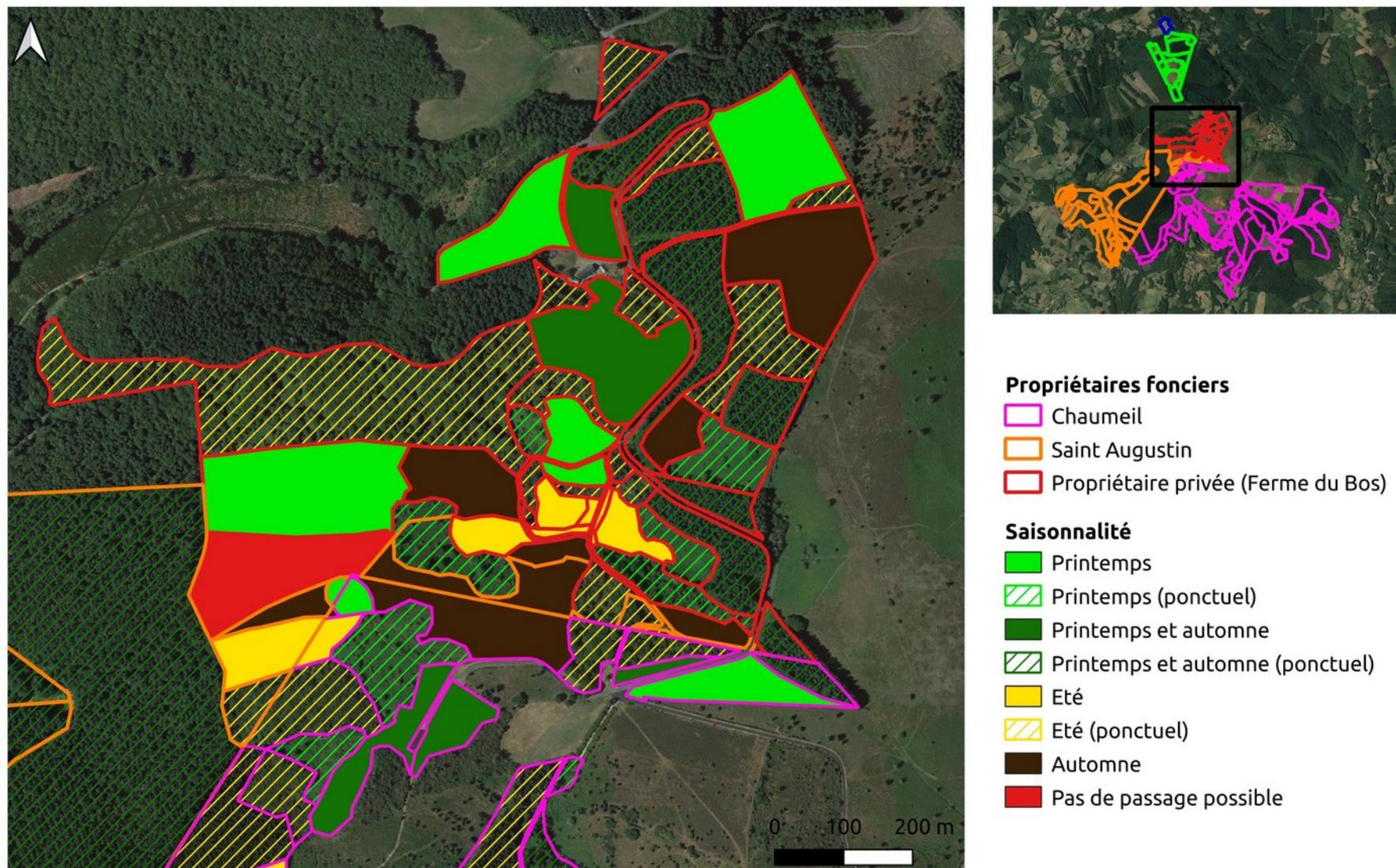


Figure 22 : Saisonnalité des milieux du quartier de la ferme du Bos et du Suc au May
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

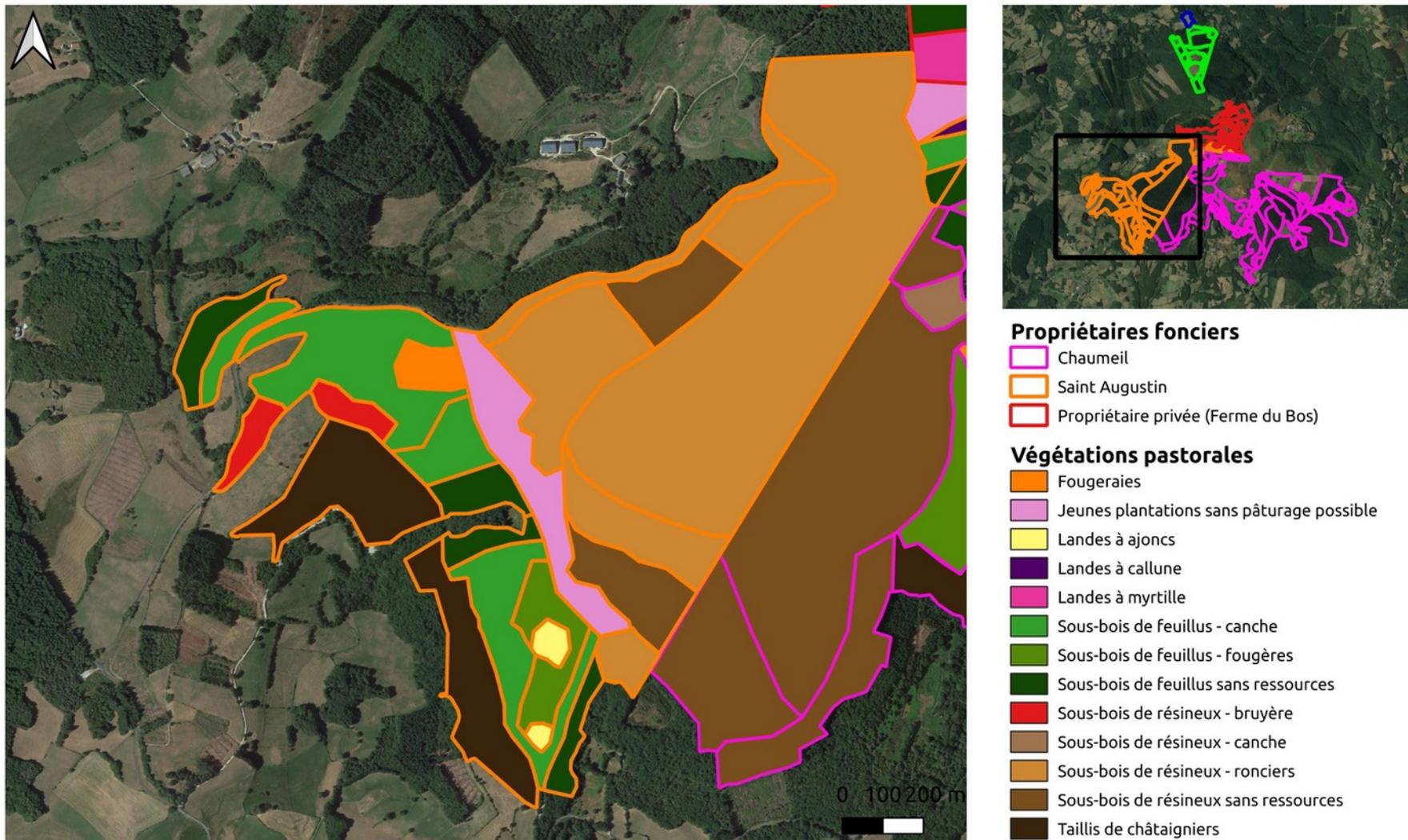


Figure 23 : Typologie des milieux du quartier de Chauzeix
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

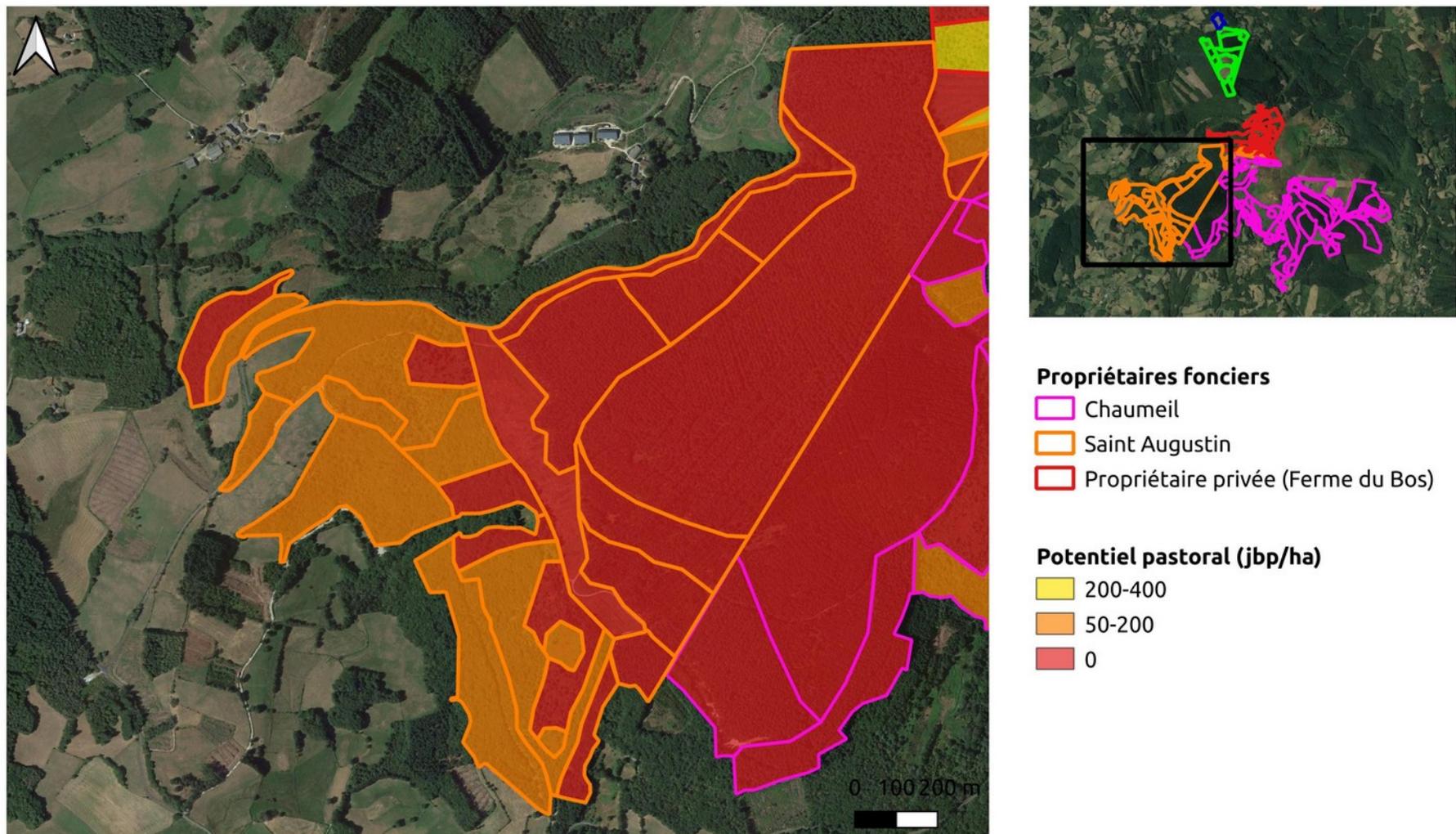


Figure 24 : Potentiel pastoral des milieux du quartier de Chauzeix
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

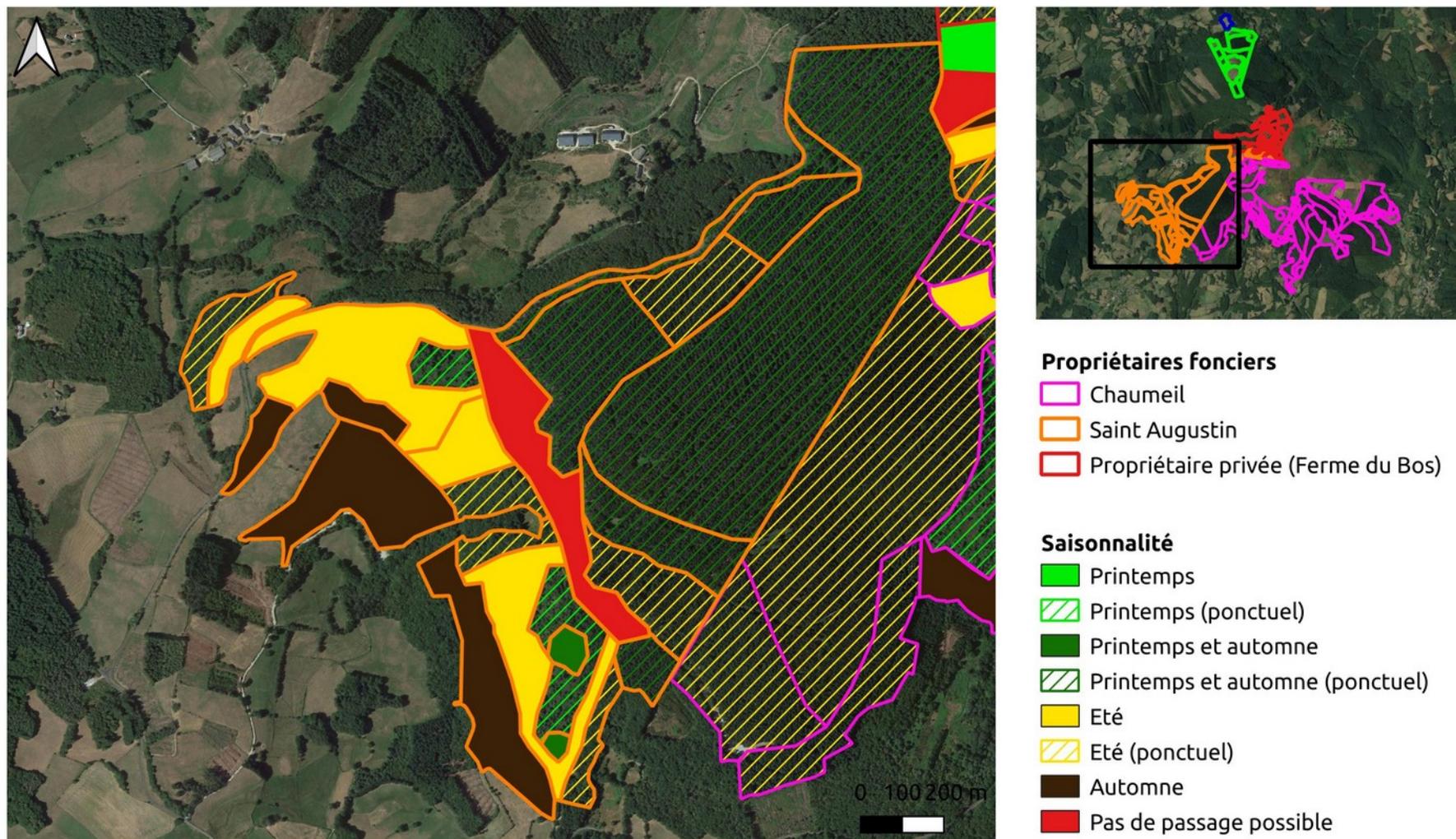
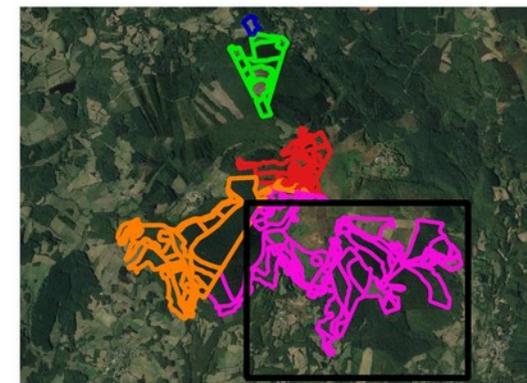
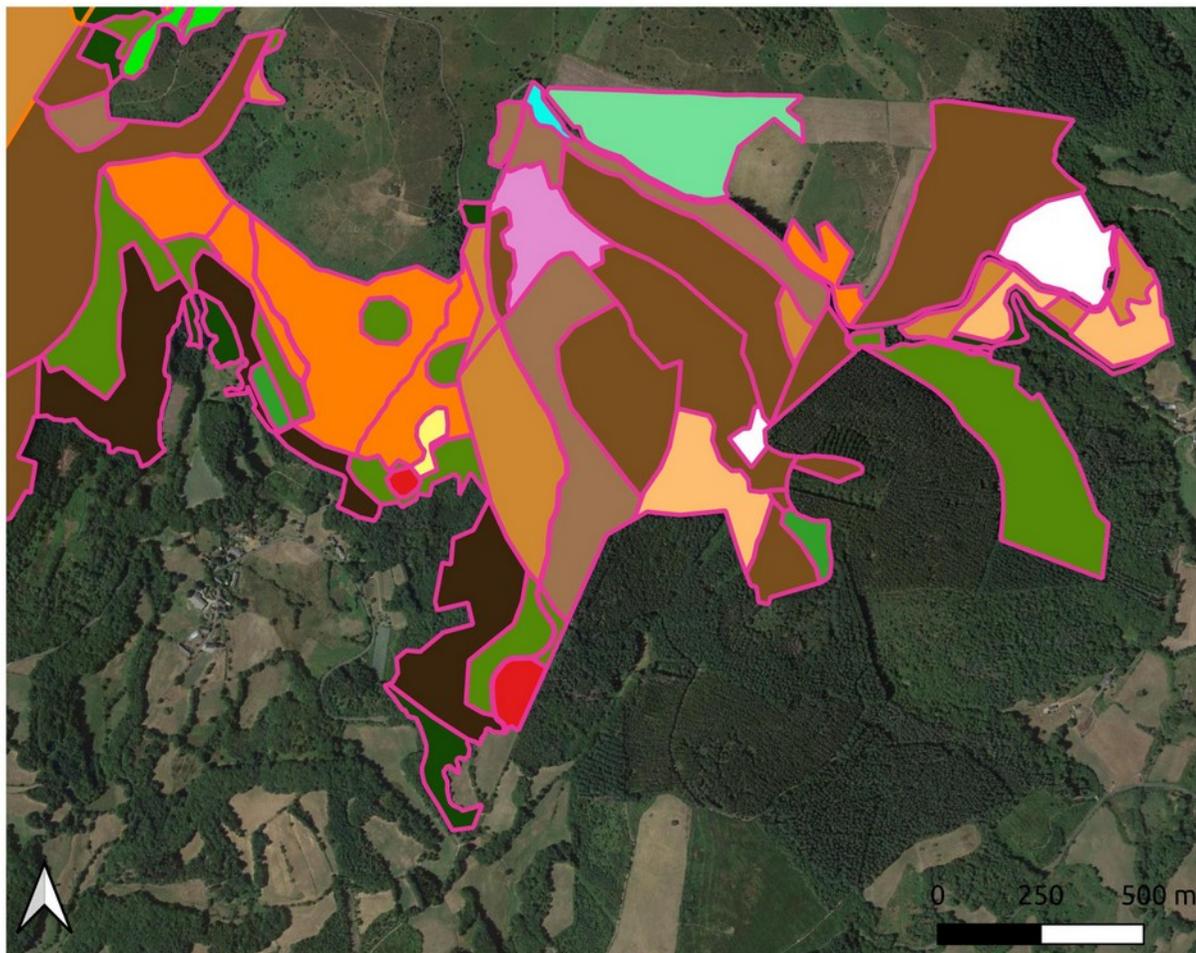


Figure 25 : Saisonnalité des milieux du quartier de Chauzeix
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)



Végétations pastorales

- Coupe à blanc
- Fougeraies
- Jeunes plantations - canche
- Jeunes plantations - ronces et fougères
- Jeunes plantations sans pâturage possible
- Landes à ajoncs
- Pelouses
- Sous-bois de feuillus - canche
- Sous-bois de feuillus - ronces et fougères
- Sous-bois de feuillus sans ressources
- Sous-bois de résineux - bruyère
- Sous-bois de résineux - canche
- Sous-bois de résineux - ronciers
- Sous-bois de résineux sans ressources
- Taillis de châtaigniers
- Tourbières

Figure 26 : Typologie des milieux du quartier de Freysselines et Maurianges
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

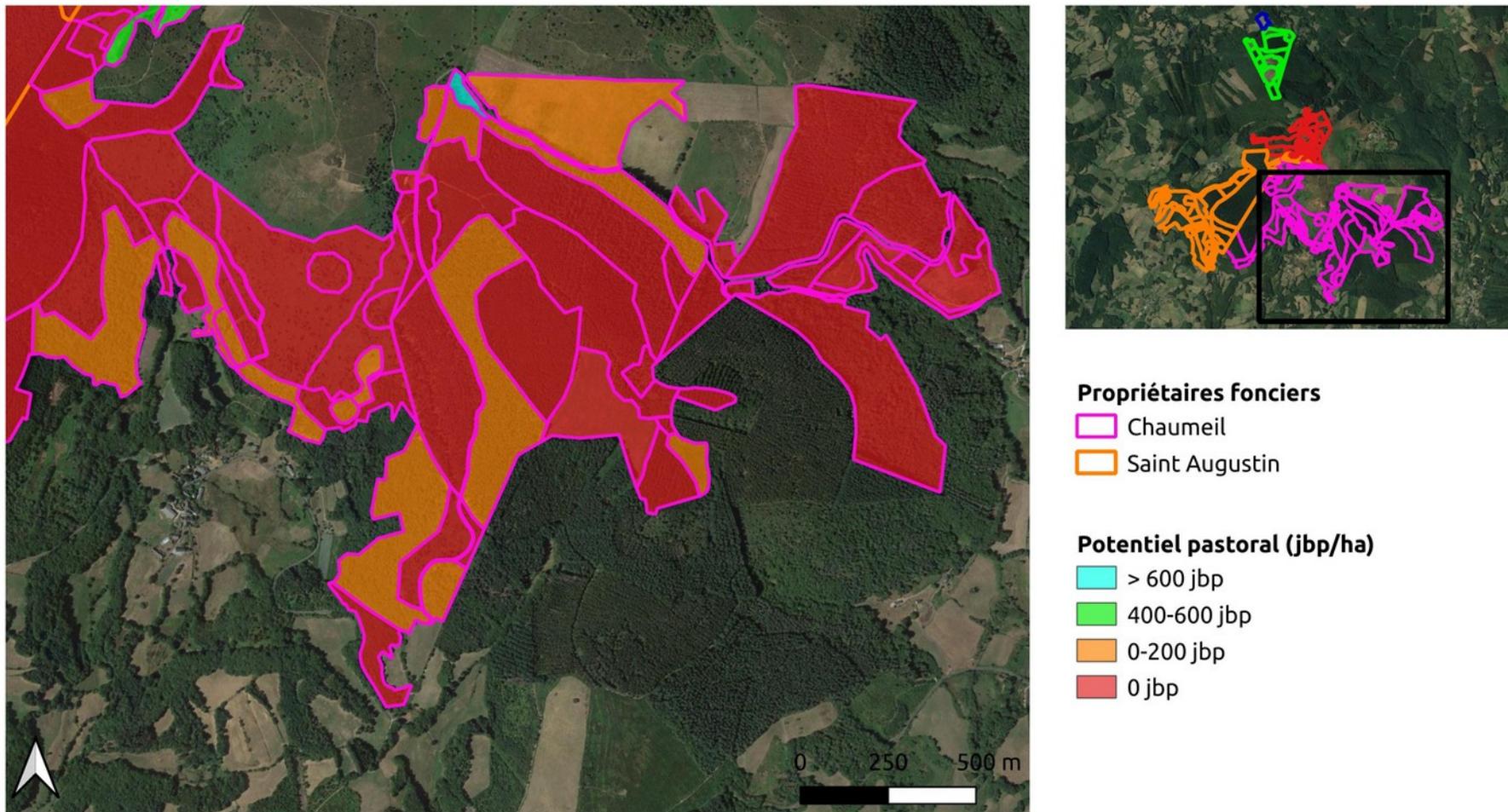


Figure 27 : Potentiel pastoral des milieux du quartier de Freysselines et Maurianges
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

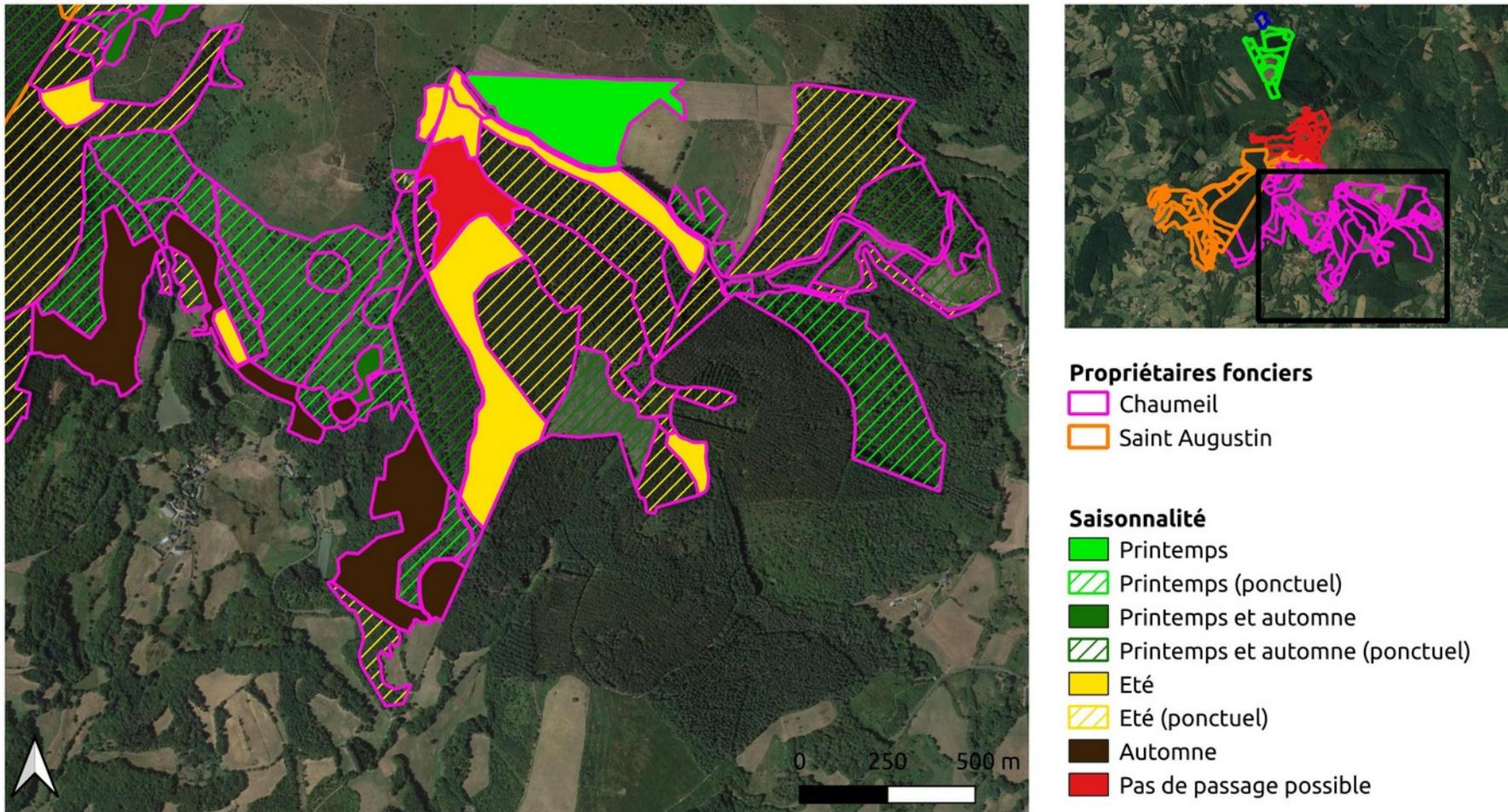


Figure 28 : Saisonnalité des milieux du quartier de Freysselines et Maurianges
 (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

3.3.5) Un site manquant globalement de ressources estivales

A supposer que l'ensemble des surfaces soient pâturées aux périodes optimales, le site pris dans sa globalité manque dans l'absolu de ressources estivales, les zones les plus adaptées étant les zones de sous-bois de feuillus et résineux à canche, les tourbières et les friches à feuilles, qui ont soit une valeur pastorale faible (les sous-bois), soit représentent très peu de surfaces (les tourbières et les friches). Les tourbières représentent ainsi moins de 1 % de la surface du site, alors qu'elles représentent parfois plus de 70 % des surfaces des autres estives de la Montagne limousine. Le déficit estival en ressources à pâturer peut être objectivement mesuré par le calcul du nombre potentiel de brebis qui pâtureraient pour une durée de 4 mois dans les Monédières. Si 300 brebis pourraient ainsi tenir en fin de printemps et début d'automne, les ressources disponibles permettraient de nourrir 4 fois moins de bêtes en été.

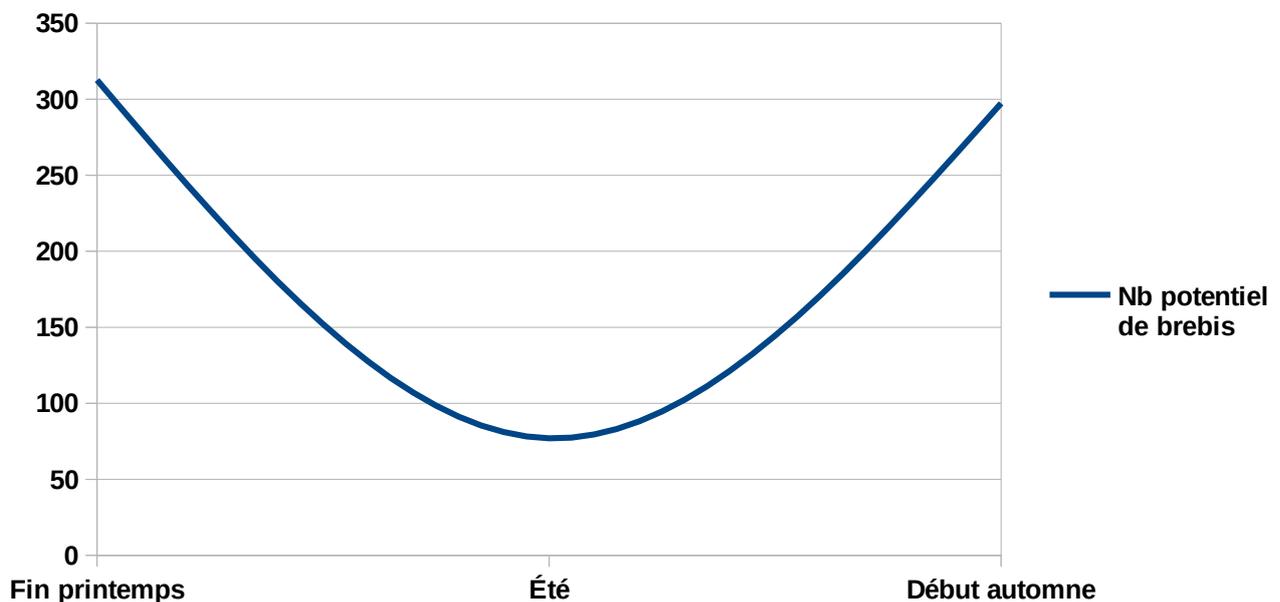


Figure 29 : Simulation du nombre de brebis pouvant pâturer sur l'ensemble du site en fonction de la saisonnalité et de la valeur pastorale des milieux (sources données : enquêtes APML)

3.4) Détermination théorique du mode de gestion le plus adapté aux enjeux du site

Étant donné la configuration actuelle du site, la répartition de la ressource, son hétérogénéité, sa saisonnalité et les objectifs de gestion, plusieurs éléments ressortent quant au mode de gestion qui serait le plus adapté.

3.4.1) Un troupeau ovin et/ou caprin de race rustique

Comme le présupposait les propriétaires fonciers, **un troupeau ovin et/ou caprin** apparaît aujourd'hui bien plus adapté à la remise en pâturage des Monédières, principalement du fait de la forte proportion de milieux de landes, desquels les petits ruminants tirent bien meilleur parti que les bovins ou les équins.

Étant les niveaux actuels d'enfrichements, et la faible proportion de pelouses et par conséquent la très forte part de ligneux dans la ration des troupeaux qui seraient amenées à venir pâturer, les races herbagères type Suffolk, Texel ou Berrichon, fréquemment employés en croisement ou élevées en race pure dans la zone de piémont du Limousin, sont ici à proscrire. Les brebis F1 de type Limousin x Suffolk ou autres seraient également inadaptées à la configuration du site. **Seules des races rustiques comme la Limousine, ou d'autres races du Massif central (Rava, Bizet, Raïole, Rouge du Roussillon) seront capables de bien valoriser le site.**

Il apparaît en revanche un peu plus délicat de déterminer le type d'animaux (agneaux à l'engraissement, agnelles, brebis) et le stade physiologique optimal des brebis qui pourraient venir pâturer (brebis taries, brebis en lutte, brebis en gestation ou brebis en lactation avec agneaux). Si l'expérience de l'élevage pastoral voisin indique qu'il serait possible de conduire des brebis suitées sur ce type de milieu, **il apparaîtrait peut être prudent de réaliser une première année juste avec des brebis taries ou le cas échéant en gestation**, voire intégrer quelques agnelles de renouvellement.

3.4.2) Une gestion du pâturage principalement centrée sur de la garde...

Plusieurs facteurs vont dans le sens d'une gestion du pâturage associant de la garde.

Le premier élément tient tout d'abord aux **infrastructures d'élevage pré-existantes** : il n'existe à l'heure actuelle pratiquement **aucune clôture fixe au sein des parcelles**, à l'exception de quelques portions d'anciens barbelés dispersés dans la ferme du Bos et sur un secteur du cirque de Freysselines. Les seules clôtures en état de fonctionnement délimitent les pourtours des parcelles gérées par d'autres agriculteurs au niveau du Suc au May, en bas du cirque de Freysselines et des sectionaux de Chauzeix et de Maurianges. A noter que toutes ces clôtures sont en barbelés et n'empêcheront donc pas le passage d'un troupeau ovin. Si des parcs fixes pourraient à terme être mis en place, le gardiennage apparaît être la solution permettant de remettre le plus rapidement possible du pâturage sur le site.

Le manque d'eau pour l'abreuvement des troupeaux est également un élément clé. Le massif des Monédières ne compte qu'une minorité de sources et de cours d'eau, dont la plupart sont à sec pendant l'été. A noter que les ayants-droits de Chauzeix et la propriétaire de la ferme du Bos ont évoqué la possibilité de prélever l'eau du trop plein de leurs sources, mais uniquement à condition que cela ne se fasse pas au détriment de la consommation humaine. Dans tous les cas, y compris en fin de printemps-début d'été, l'apport d'eau pour abreuvement des animaux sera nécessaire à minima au Puy de la Monédière et de nombreux secteurs des sectionaux de Maurianges et de Chauzeix si ces zones étaient remises en pâturage, et sur l'intégralité du site en cas de pâturage estival. Si le troupeau est gardé, le déplacement de la tonne à eau peut être très rationalisé en étant uniquement placé dans le parc de nuit/parc de chaume, alors que si les animaux sont en parcs clôturés, chaque changement de parc s'accompagne nécessairement d'un déplacement de la tonne à eau.

Outre la question des infrastructures pastorales, le site des Monédières reste caractérisé par une très **forte hétérogénéité des ressources pastorales**, puisque la plupart des milieux à bon potentiel pastoral sont répartis de manière très hétérogène, en mosaïque avec des milieux à valeur pastorale plus faible voire nulle. Si ces mosaïques de milieux étaient intégrées dans de grands parcs clôturés, le risque serait que les animaux se concentrent sur les secteurs les plus appétents et délaissent les

zones les plus fermées avec le plus de végétaux ligneux, avec donc le risque simultané de surpâturage et de sous-pâturage. Si le troupeau est gardé, le berger ou la bergère peut au contraire s'appuyer sur la diversité des milieux pour construire un circuit de gardiennage au cours duquel le troupeau pâture successivement tous les différents types de végétations, et assure ainsi une consommation optimale de la ressource. Le berger ou la bergère peut également **doser la pression de pâturage, notamment sur les secteurs les plus fermés** afin de s'assurer du contrôle de la végétation.

Le gardiennage confère également **une plus grande mobilité au troupeau**, lui permettant d'aller chercher de la ressource sur des parcelles éloignées et isolées, ou de faire pâturer des espaces où la faible biomasse à l'hectare ne vaudrait pas la peine de poser des parcs mobiles étant donné le temps d'installation du parc et le temps qu'y passerait les animaux. Cette mobilité permet également au berger ou à la bergère d'**ajuster la conduite du troupeau en fonction de la météo**, conduisant par exemple celui-ci dans des zones à plus forte composante ligneuse par temps pluvieux, ou en privilégiant les espaces de sous-bois par période de forte chaleur, où les animaux profitent alors de l'ombre.

Enfin, **le gardiennage s'avère être en outre la condition sine qua none au pâturage de deux secteurs d'intérêt** : le bas de sectionaux de Chauzeix et surtout le Puy de la Monédière, en raison des autres activités présentes dans ces zones.

Remarque : si du gardiennage est mis en place, cela induit de privilégier des races grégaires, si possibles déjà habituées à de la garde pour faciliter le travail du berger ou de la bergère dans les premiers temps de l'estive, période critique au cours de laquelle il s'agit de « faire » le troupeau. Cela exclut donc une fois de plus la plupart des races herbagères, très peu grégaires, et pousse à privilégier les races rustiques comme la Limousine.

3.4.3) ...combinée à de la pose ponctuelle de parcs mobiles

Le gardiennage pourrait être combiné avec des parcs mobiles utilisés soit comme parcs de nuit ou parcs de week-end, soit comme auxiliaires de garde, avec par exemple une matinée en parcs et une après-midi de garde. Les parcs mobiles, s'ils demandent du temps à poser, restent plus économiques que les parcs fixes et permettent de doser la pression de pâturage de manière bien plus homogène que de la garde. Ils pourraient être notamment mobilisés pour les deux cas suivants :

- **parcs de nuit sur des zones à forts enjeux de contrôle de la végétation** pas uniquement par le pâturage mais aussi par piétinement et par l'accumulation de déjections : ce type de pratiques pourrait être mise en place dans les zones très fortement colonisées par les fougères comme le cirque de Freysselines où la ressource est à l'heure actuelle de mauvaise qualité, en vue de faire régresser la fougère. A noter que la pose de parcs mobiles à cette fin devra éviter les secteurs de captage d'eau potable pour éviter toute pollution ;

- **parcs de pâturage sur les zones où une gestion particulièrement fine du pâturage est requise**, en particulier dans le cas des **landes à myrtille**, dont l'itinéraire technique de régénération tel qu'expérimenté sur le massif des Monédières et aux résultats plus que concluants est le suivant :

Itinéraire de régénération des landes à myrtille (sources : enquêtes APML)

Année 1 : deux passages de broyeur à 5-10 cm et 0 cm, un passage de gyrobroyeur à marteau. L'objectif est de supprimer toutes les anciennes tiges de myrtille et de stimuler de nouveaux rhizomes. Les interventions mécaniques vont favoriser la myrtille, plante à rhizome, alors que la callune a une racine en pivot et des racines traçantes est donc très fortement pénalisé par un travail superficiel des premiers horizons du sol, et évite le marcottage.

Années 2 à 6 : pâturage avec l'objectif d'éliminer toute plante concurrente mais tout en évitant le tassement du sol qui pénalise le développement de la myrtille. A cette fin, de petits parcs mobiles de 1 ha sont posés, avec une utilisation pendant 24h avec 200 brebis, avec deux passages au printemps (un fin avril-début mai et un en juin), avec un troisième passage optionnel à l'automne. Les premières années cette gestion du pâturage permet de limiter la concurrence avec les herbacées (d'où la nécessité de passer au printemps avant l'épiaison) et des ronces, puis des genêts et de la bruyère à partir de la 3ème année.

Année 7 et + : début de la récolte des landes à myrtille et poursuite de l'entretien par le pâturage. A partir de là, un seul et unique passage programmé après la floraison, lorsque les fruits sont encore verts. Si les brebis passent avant la floraison elles mangent les fleurs, si elles passent après la véraison alors elles mangent les fruits. Si le processus de régénération est un succès, il faudra vraisemblablement mettre en place des exclos pour éviter tous dégâts pendant les deux périodes critiques (floraison et véraison) si le troupeau est présent à proximité pendant cette période.

Remarque : la mise en place d'une telle gestion du pâturage étant particulièrement précise et contraignante, il apparaît plus simple dans un premier temps de tester ces itinéraires uniquement sur une ou deux parcelles excentrées, avant de chercher à l'appliquer à l'ensemble des landes à myrtille à régénérer. De plus, étant donné la contrainte que représente la gestion du pâturage à mettre en place, et le pas de temps sur lequel elle doit être envisagée (6 à 7 ans minimum), il apparaît inenvisageable de ne laisser aux éleveurs qu'un statut d'occupation précaire du terrain. **Si les propriétaires souhaitent s'engager dans un projet de régénération des landes à myrtille, une sécurité foncière supérieure à un simple accord oral devra être envisagée.**

3.4.4) Un usage collectif à privilégier

Si du gardiennage est mis en place sur le site, pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, il apparaît que celui-ci devrait davantage être mis en place par un collectif d'éleveurs regroupés au sein d'un Groupement Pastoral que par un éleveur individuel.

Outre le fait que cela permettrait d'éviter d'avoir à trouver un unique éleveur capable d'envoyer pâturer plus de 300 bêtes d'un coup et sur lequel reposerait l'intégralité du projet pastoral, le regroupement de plusieurs éleveurs au sein de ce type de structure leur permet de mutualiser du temps de travail, des investissements mais aussi et surtout de la main d'œuvre salariée. Ce sont ainsi les GP qui portent l'embauche de bergers et bergères salarié(e)s sur la plupart des autres estives de la Montagne limousine, notamment grâce à l'appel à projet régional « Mise en valeur des espaces pastoraux » qui finance depuis 2016 une partie du salaire des bergers sur les estives du Limousin.

Or, en élevage ovin allaitant, les éleveurs qui souhaitent bénéficier de cet appel à projet doivent obligatoirement se regrouper pour pouvoir en bénéficier, y compris si l'un d'entre eux souhaite

assurer lui-même le gardiennage. De plus, si le volet gardiennage de l'appel à projet est le plus mobilisé en Limousin, le volet investissement permet également aux GP de financer des parcs de contention voire des habitats mobiles de bergers, ce qui pousse une fois de plus à davantage privilégier une gestion collective portée par plusieurs éleveurs par rapport à une gestion individuelle.

Remarque : si la création d'un Groupement Pastoral est envisagé, plusieurs facteurs seront à prendre en compte, notamment l'habitude des brebis aux chiens de conduite, les périodes de mises-bas ou bien encore la gestion sanitaire.

3.4.5) Un site à pâturer uniquement en fin de printemps et en automne ?

Comme indiqué précédemment, le site est caractérisé par un déséquilibre de ressources, avec un important déficit en été étant donné la typologie des surfaces adaptées à du pâturage estival, ce qui contraint le nombre d'animaux pouvant potentiellement y pâturer en été. Deux solutions distinctes peuvent être envisagées :

- **limiter le nombre d'animaux présents sur le site de manière à ce qu'ils puissent tenir 4 à 5 mois sans apport de fourrages.** L'analyse en termes de surfaces et valeur pastorale montre que l'on pourrait faire tenir, de début juin à fin septembre, une centaine de brebis.

Toutefois, étant donné les objectifs de gestion et de contrôle de l'état d'enrichement, il est fort probable que la pression de chargement soit insuffisante, notamment au niveau des landes à fougères présentes sur le cirque de Freysselines. C'est pour la même raison que la venue d'un troupeau caprin ne serait a priori par la piste la plus prometteuse, puisque outre la question des infrastructures de transformation, le risque serait que la pression de pâturage soit globalement insuffisante pour contenir la dynamique actuelle de fermeture des milieux;

- **limiter la durée de pâturage aux périodes stratégiquement les plus intéressantes, c'est à dire au printemps et à l'automne,** et trouver des surfaces complémentaires pour le cœur de la période estivale, intégrant davantage de sous-bois et de tourbières.

L'analyse en termes de surfaces et valeur pastorale montre que l'on pourrait faire tenir, en fin de printemps et en début d'automne, entre 300 et 400 brebis, ce qui permettrait de mieux remplir les objectifs de gestion en mettant **une forte pression de chargement pendant un court temps de séjour.** En outre, cette stratégie présenterait l'avantage d'éloigner le troupeau du site aux périodes les plus critiques en termes d'affluence touristique, d'activités de parapente, de sensibilité des landes à myrtille au pâturage ovin, et permettrait par la même occasion de réduire la période au cours de laquelle l'abreuvement serait une très forte contrainte. On pourrait alors proposer le calendrier de pâturage suivant, qui prend en compte les objectifs de gestion prioritaires et la saisonnalité des ressources aujourd'hui disponibles :

Période	Fin mai	Juin	Début juillet	Juillet/août	Septembre	Début octobre
Quartier Chauzeix	Sous-bois en garde					
Quartier Puy de la Monédière		Friches et pelouses en garde			Friches et pelouses en garde	
Quartier du Suc au May et ferme du Bos	1 ^{er} passage landes à myrtilles (parc)		2 ^{ème} passage landes à myrtilles (parc)		3 ^{ème} passage landes à myrtilles (parc) optionnel	
		Pelouses et landes à genêts en garde	Tourbière en complément des sous-bois		Repousse des pelouses et landes à genêts	
		Rapide passage lande à callune en garde + parcs de nuit sur ourlets de fougères			Garde sur landes à callune complété par les pelouses	
Quartier Freysselines et Maurianges		Rapide passage au printemps en garde et parcs de nuit et/ou de chaume dans le cirque de Freysselines				Garde dans les taillis de châtaigniers
Surfaces additionnelles				Surfaces à trouver		

Figure 30: Calendrier fourrager adapté à un scénario de pâturage ovin avec gardiennage, avec une gestion centrée sur la fin de printemps et le début d'automne (sources : enquêtes APML)

Une fois déterminé, d'un point de vue théorique, le type et le nombre d'animaux qu'il serait possible d'emmener pâturer dans les sites identifiés selon un mode de gestion du pâturage adapté aux différentes problématiques du site, on peut désormais chercher à identifier si des agriculteurs seraient intéressés par des parcelles complémentaires, et si le mode de gestion qu'ils envisagent correspondrait aux différents points précédemment identifiés

4) Enquête éleveurs

4.1) Identification des éleveurs candidats à la remise en pâturage du site

Afin de trouver des éleveurs le plus localement possible pour pâturer les terrains des Monédières, si possible installés sur l'une des trois communes concernées, les propriétaires ont à nouveau été mobilisés afin de déterminer s'ils envisageaient déjà de travailler avec des agriculteurs locaux :

- la propriétaire de la ferme du Bos et la mairie de Veix n'ont pas eu d'éleveurs précis à recommander, mais ont dans les deux cas mentionné l'éleveur ovin de la ferme de la Monédière sur la commune de Chaumeil, qui a déjà mis en place un système agro-pastoral avec un troupeau ovin allaitant et expérimenté les itinéraires de régénération de landes à myrtille ;
- la mairie de Saint-Augustin a fourni les contacts d'éleveurs bovins installés à Chauzeix et ayants-droits à contacter en priorité si du pâturage devait être remis dans les sectionaux (quand bien même ce ne serait finalement pas eux) ne serait-ce que pour avoir leur accord, et un éleveur mixte ovin-bovin installé non loin du bourg de Saint Augustin ;
- la mairie de Chaumeil souhaitant décider des modalités de remise en pâturage des parcelles sectionales et communales, et assurer elle-même le lien avec les éleveurs locaux à la suite de cette étude, elle a demandé de ne pas contacter les éleveurs présents sur sa commune. Le lien sera néanmoins maintenu avec la mairie afin d'aller vers une mutualisation des moyens et une maîtrise des coûts liés au projet global de remise en pâturage de parcelles pastorales à l'abandon dans le massif des Monédières.

Pour finir, en plus des éleveurs identifiés par les propriétaires, les éleveurs utilisateurs du site à d'autres fins (récolte de myrtille, fauche) ont également été contactés, ainsi que plusieurs autres éleveurs identifiés par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin commanditaire de l'étude qui avaient montré un intérêt par un projet d'estive, qui ont eux-mêmes fournis de nouveaux contacts d'éleveurs ovins voisins.

4.2) Un refus généralisé des éleveurs bovins de s'engager dans le projet pastoral

Aucun des trois éleveurs de bovins limousins de Chauzeix enquêtés n'a montré d'intérêt pour le projet de remise en pâturage des Monédières, et ont même refusé de répondre à l'enquête, qui visait à récolter quelques informations de base sur leur système de production, et déterminer le rôle que pourrait représenter l'accès à une estive dans la sécurisation de l'autonomie fourragère de ces exploitations. Tous les trois ont notamment indiqué qu'en aucun cas les terrains proposés n'étaient adaptés à du pâturage pour leurs bovins, *a fortiori* en l'absence de clôtures fixes déjà en place.

Deux autres agriculteurs, éleveurs de bovins de race rustique Highland cattle et Galloway ont également été identifiés sur la commune de Veix comme candidats pour du pâturage. Ils sont en effet déjà utilisateurs de certaines parcelles (l'un de parcelles de landes à myrtille pour de la cueillette, l'autre de la parcelle de prairie gérée par le Conseil Départemental de Vol Libre). Toutefois, malgré la plus grande rusticité de leurs animaux par rapport à leurs congénères de race limousine, que ce soit en termes de niveaux de besoins (gabarit, vitesse de développement) que de consommation de ligneux, **les deux éleveurs bovins enquêtés sur Veix ont également écarté la possibilité de mettre des animaux dans les Monédières**, en raison du niveau d'enfrichement, de l'absence de clôtures et de la contrainte que représenterait l'apport régulier d'eau dans les parcs, et jugeant le passage d'un troupeau ovin plus approprié.

Remarque : un des deux éleveurs a par contre proposé d'entretenir quelques parcelles de la ferme du Bos avec des équins, ce qui lui permettrait de libérer des parcelles de prairies de son exploitation pour les bovins, mais à condition d'avoir un bail rural étant donné les travaux de débroussaillage et de pose de clôtures à envisager.

En termes de multi-usage, l'éleveur exploitant la parcelle de prairie du CDVL refuse de laisser passer des ovins en fin de printemps pour ne pas pénaliser la pousse de l'année, mais aussi en automne par souci d'équité. En effet, le CDVL s'oppose à laisser le troupeau bovin de Highland cattle pâturer le regain, pour éviter les bouses de vaches à l'arrivée des parapentistes, et l'éleveur estime qu'il serait inéquitable qu'un autre troupeau ait un droit de passage sur la parcelle qu'il exploite. **Pour cette raison, la parcelle de prairie du CDVL est sortie du projet pastoral de remise en pâturage.** Le second éleveur bovin, qui récolte tous les ans des myrtilles sauvages sur la ferme du Bos en complément de ces activités d'élevage, se montre très intéressé par la possibilité de régénérer les landes à myrtille, voyant la récolte régulièrement diminuer faute d'un entretien suffisamment efficace et en parallèle les résultats observés sur les landes de la ferme de la Monédière. Afin de ne pas supprimer intégralement sa source d'approvisionnement en myrtilles sauvages, **il demande juste à ce que les parcelles de landes ne soient pas toutes engagées simultanément dans un processus de régénération, allant dans le sens des préconisations précédemment faites, afin de bien ajuster les pratiques de pâturage.**

4.3) Des réponses plus contrastées des éleveurs ovins, laissant la porte ouverte à différents scénarios

Deux éleveurs ovins enquêtés de Saint-Augustin et Sarran se sont montrés sceptiques à l'idée de remettre de l'élevage ovin dans les Monédières, estimant les ressources pastorales bien trop pauvres pour permettre de l'élevage d'ovins (même de race rustique puisque l'un des deux éleveurs interrogés n'élève que des brebis de race Limousine), et donc décliné la possibilité d'envoyer des animaux pâturer le site.

Quatre autres éleveurs ovins, tous de brebis Limousine et situés à moins de 10km à vol d'oiseau ont en revanche montré un intérêt pour une estive avec du gardiennage dans les Monédières, afin de décharger leurs exploitations en été et limiter le surpâturage et les risques de parasitisme, mais aussi afin de réduire la charge de travail, puisque l'essentiel du suivi du troupeau collectif serait assuré par un berger ou une bergère. **Le nombre potentiel de brebis de race Limousine qu'ils pourraient envoyer dans les Monédières et le mode de gestion privilégié permettrait de répondre à l'ensemble des enjeux du site.**

Plusieurs points sont néanmoins susceptibles de freiner le regroupement de troupeaux et l'embauche en commun d'un ou d'une salarié(e) :

- **les animaux labellisés en agriculture biologique ne peuvent pas être mélangés avec des animaux conventionnels**, même si les terrains pâturés n'ont connu aucun traitement depuis des décennies. Or, deux éleveurs sur les quatre sont en bio, contraignant très fortement les possibilités de mélange. Des négociations pourraient toutefois être menées auprès de l'organisme certificateur afin de contourner ce point de blocage, et s'appuyant sur les précédents d'autres estives de la Montagne limousine, et le caractère emblématique du site ;

- **les périodes de mises-bas doivent être similaires** afin de faciliter la montée en estive et surtout pour éviter qu'au cours de cette période une partie du troupeau doive être mise en lutte et pas l'autre. Or, si trois éleveurs ont au moins une partie du troupeau qui met bas en fin d'automne, qui permettrait d'organiser une lutte commune en estive, le dernier a une seule période d'agnelage en mars, excluant la possibilité de mélanger les brebis pendant la lutte. De plus, les brebis de ce troupeau sont suitées jusqu'à courant juillet, ce qui complexifie singulièrement le travail de gardiennage. Cette difficulté peut toutefois être contournée par la mise en parc d'une partie du troupeau le temps de la lutte, mais augmente la charge de travail du berger ou de la bergère salarié(e) qui a donc deux lots à gérer simultanément ;

- comme les animaux vont être 1) majoritairement gardés 2) sur des zones très enfrichées avec une très forte composante ligneuse, **les animaux doivent être habitués aux chiens de troupeaux et à la consommation de végétaux plus ligneux que ceux des prairies**. A ce titre, deux troupeaux sur quatre ne sont pas habitués au travail avec un chien de conduite et l'un d'eux pâture essentiellement des prairies. Ces difficultés ne pourront être contournées du jour au lendemain mais le travail du berger ou de la bergère salarié(e) peut être facilité par un début d'estive sur des zones ouvertes, où il ou elle aura le temps de « former le troupeau » et d'habituer celui-ci au travail du chien. De plus, il serait opportun d'envoyer en estive des agnelles, dont les facultés d'apprentissage plus élevées que les brebis permettraient de faciliter le travail les années suivantes.

	Site d'élevage des ovins	Nb de brebis mères Limousine	Période de mise bas	Nb potentiel de brebis à mettre en estive	Lutte en estive	Habitude des brebis au chien de troupeau	Habitude des brebis au pâturage de parcours
Élevage 1 (AB)	La Monédière (Chaumeil)	200 (objectif 250)	Février-mars	100 brebis+ agneaux (limité par l'ICHN)	non	non	oui
Élevage 2 (AB)	Le Cher (Sarran)	125 (objectif 200)	- Mars avril (50%) - Novembre (50%)	100 brebis (agnelage novembre)	oui	oui	oui
Élevage 3 (conventionnel)	Viossanges (Saint Yrieix le Déjalat)	340	- Décembre - Mai (repassé)	340 brebis (tout le troupeau)	oui	oui	oui
Élevage 4 (conventionnel)	Prat (Gourdon Murat)	250	- Août (35%) - Décembre (30%) - Mars (35%)	150 brebis (agnelages décembre et peut être mars)	oui	non	non

Figure 31: Tableau récapitulatif des éleveurs ovins susceptibles d'envoyer des brebis en estive dans les Monédières (sources : enquêtes APML)

A partir de l'ensemble des informations recueillies auprès des propriétaires fonciers, des éleveurs intéressés ainsi qu'à l'analyse du potentiel pastoral des différentes parcelles, on peut ainsi proposer trois scénarios distincts, se différenciant par leurs coûts, délais de mise en place et niveaux d'efficacité contrastés.

5) Scénarios de remise en pâturage des Monédières

Les montants mis en avant dans cette dernière partie sont basés sur des grilles de prix 2022-2023 et sur des estimations simplifiées des travaux à prévoir. De plus, les scénarios proposés ne sont pas forcément à opposer et pourraient être le cas échéant combinés en fonction des objectifs des différents propriétaires et de leur faisabilité technique.

5.1) Gestion en parcs fixes

La première solution, proposée par la mairie de Chaumeil et un éleveur équin, consisterait à remettre en pâturage certains secteurs du site grâce à de la pose de parcs fixes. Cela concernait le cirque de Freysselines avec un projet d'estive ovine, et les parties les moins enfrichées de la ferme du Bos qui seraient entretenues par des équins. Ce scénario présente le désavantage d'exclure du projet pastoral le Puy de la Monédière et le bas des sectionaux de Chauzeix, où de la pose de parcs fixes est d'emblée exclue, et les parties trop enfrichées de la ferme du Bos, où des équins auraient du mal à correctement se nourrir. **Au total, le projet ne concernerait qu'environ 31 ha (25 sur Fresselines et 5 sur la ferme du Bos) sur les 160 qui pourraient actuellement permettre de faire pâturer des animaux, et ne prendrait pas en compte les enjeux de régénération des landes à myrtille.**

La remise en pâturage du cirque de Freysselines ne pourra se faire qu'au prix d'importants travaux de remise en état étant donné les niveaux actuels d'enfrichement, et sans garantie de résultats étant donné les échecs répétés de contrôle de la fougère aigle sur le massif. En effet, afin d'essayer de gérer au mieux la fougère aigle, d'importants travaux de gyrobroyage et de bûcheronnage seraient à prévoir, dans un site où la pente est très forte et la visibilité très limitée, avant de mettre en place *a minima* 6 à 7 parcs en ursus pour accueillir du pâturage ovin. Sur la ferme du Bos, 5 parcs avec des clôtures 2 fils pourraient être posés afin d'entretenir le maximum d'espaces sans couper les sentiers de randonnées, avec le débroussaillage de 2 zones actuellement envahies de genêts. L'ensemble de ces travaux seraient à la charge des propriétaires, en sachant que si la mairie de Chaumeil pourrait

souscrire un contrat Natura 2000 (remboursement de 80 % des frais mais avec avance obligatoire), l'intégralité des frais de la ferme du Bos resterait à la charge de la propriétaire, les secteurs envisagés pour du pâturage équin étant hors zone Natura 2000.

Outre les frais de pose de débroussaillage et de pose de clôtures, les éleveurs qui mettraient des ovins à Freysselines et des équins sur la ferme du Bos devraient s'équiper d'une tonne à eau à leurs frais afin d'assurer l'abreuvement des troupeaux.

Type d'intervention /matériel	Prix (€ HT/unité)	Nb unités	Total HT	Total TTC (20 % TVA)	Types de subventions	Subventions	Reste à charge
Bûcheronnage lourd	2500 €/ha	5 ha	12 500 €	15 000 €	Natura 2000	12 000 €	3 000 €
Gyrobroyage (landes à fougères)	2000 €/ha	26 ha	52 200 €	62 400 €		49 920 €	12 480 €
Pose clôtures ursus	12 €/mètre linéaire	4200 mètres	50 400 €	60 480 €		48 384 €	12 096 €
Pose porte accès	500 €/porte	5 portes	2 500 €	3 000 €		2 400 €	600 €
TOTAL mairie de Chaumeil				140 880 €			112 704 €
Gyrobroyage (landes à genêts)	1500 €/ha	1,3 ha	1 950 €	2 340 €	/	/	2 340 €
Débroussaillage (pelouses enrichées)	1200 €/ha	3,7 ha	4 440 €	5 328 €		/	5 328 €
Pose clôtures équins	5 €/mètre linéaire	2300 mètres	11 500 €	13 800 €		/	13 800 €
TOTAL propriétaire ferme du Bos				21 468 €			0 €
Éleveur ovin Tonne à eau 2000 litres	5000 €/tonne	1 tonne	5000 €	6 000 €	/	0 €	6 000 €
Éleveur équin Tonne à eau 1000 litres	2500 €/tonne	1 tonne	2 500 €	3 000 €	/	0 €	3 000 €

Figure 32: Bilan financier du coût de mise en place du scénario 1 dans les Monédières (sources données : CEN-NA, PNR Millevaches ; modélisation économique : APMML)

L'ensemble des travaux et investissements à prévoir resterait très coûteux, pour un résultat modeste puisque **40 à 50 brebis seulement pourraient pâturer pendant 1 mois et demi – 2 mois dans le cirque de Freysselines, et 4 chevaux pendant 2 mois sur la ferme du Bos**. Une pression de pâturage aussi faible serait très probablement insuffisante pour contenir la dynamique de la fougère aigle dans le cirque de Freysselines, où il faudrait rajouter annuellement du passage de rouleau brise fougère (entre 400 et 500 euros par hectare), voire repasser par du broyage lourd.

5.2) Estive avec gardiennage (fin de printemps et début d'automne)

La deuxième solution consisterait à mettre en place du **gardiennage par un berger ou une bergère salariée sur l'ensemble des terrains où du pâturage est actuellement possible**. Un troupeau ovin de **300 à 400 brebis issues de 2 à 3 exploitations** regroupées au sein d'un Groupement Pastoral pourrait venir pâturer en suivant le calendrier de pâturage proposé à la figure 30, intégrant pour rappel :

- un court passage au printemps dans les bois sectionaux de Chauzeix (environ une semaine) ;
- deux passages en garde sur le Puy de la Monédière à la fin du printemps et en début d'automne pour entretenir les pelouses et contenir le développement des ligneux et notamment des ronces, en laissant le terrain libre lors du pic d'affluence d'activités de parapentes ;
- deux passages en garde sur le Suc au May et la ferme du Bos à la fin du printemps et en début d'automne pour entretenir les pelouses, contenir le développement des ligneux et favoriser l'entretien de certaines landes à myrtille, pâturées en parcs clôturés pour gérer au mieux la pression de pâturage. Des parcs de nuit pourraient être mis en place sur le haut du cirque de Freysselines pour contenir le développement de la fougère, et de la garde pourrait être réalisée à titre d'essais dans les bois sectionaux de Freysselines et Maurianges ;
- un passage possible à l'automne dans les châtaigneraies du bas du cirque de Freysselines en fonction de la quantité de châtaignes disponibles.

Cette solution permettrait actuellement d'intégrer le plus d'enjeux de multi-usages et de gestion de la ressource. Elle pourrait s'appliquer à l'ensemble des terrains pouvant actuellement accueillir du pâturage, soit environ 160 ha.

En termes d'infrastructures pastorales, il s'agit du scénario nécessitant potentiellement le moins de travaux de la part des propriétaires, puisqu'il se résumerait à la réalisation de quelques layons dans les zones les plus enrichies pour favoriser le passage des animaux et/ou la pose de parcs mobiles, dont l'essentiel pourrait être pris en charge par du Natura 2000.

Les coûts seraient dans l'absolu plus élevés pour les éleveurs, mais le regroupement de troupeaux leur permettrait de mutualiser les charges, et de bénéficier d'aides du FEADER pour financer une partie du poste de berger/bergère salarié(e), des équipements de contention d'abreuvement, et potentiellement un habitat mobile. A noter qu'étant donné le niveau de fermeture du site et la grande technicité qui en résulte, il serait nécessaire d'embaucher un berger ou une bergère expérimenté(e), et à ce titre de proposer un niveau de salaire suffisamment attractif.

La mise en place de ce scénario se heurte aujourd'hui à la comptabilité des éleveurs en termes de certification (AB ou non) et de période de lutte, et d'adaptation des brebis à une conduite à la garde, à laquelle deux troupeaux sur les quatre potentiellement candidats ne sont à l'heure actuelle pas habitués. De plus, ce mode de gestion reste tributaire de surfaces complémentaires à trouver pour les deux mois les plus chauds de l'été, pour lesquels le PNR Millevaches, le CEN NA et l'APML ont potentiellement des pistes dans la forêt de Larfeuil. Enfin, le lourd investissement que représente un habitat mobile pour berger et l'embauche d'un berger ou d'une bergère salarié(e) pendant 4 mois à un niveau de salaire suffisamment élevé nécessite la constitution d'une solide trésorerie puisque les subventions du FEADER nécessitent l'avance de l'intégralité des frais avant remboursement. Or, cette trésorerie est assurée sur les autres GP par des Droits à Paiements de Base (DPB) et des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC), qui ne sont à l'heure actuelle pas disponibles sur le massif. Ce s'explique dans le premier cas parce que ces terrains n'ont jamais été déclaré à la PAC par des agriculteurs et dans le second parce que l'enveloppe disponible pour la programmation 2023-2027 a été divisée par 7 par rapport à la période antérieure, avec le risque que plus aucun nouveau dossier ne soit accepté fin 2024.

Remarque : sur une autre estive de la Montagne limousine, le logement du berger ou de la bergère salarié(e) est prise en charge par une collectivité, au titre des services rendus par le troupeau ovin gardé, qui sont éligibles aux aides FEADER permettant de financer un habitat mobile pour berger. Celui-ci peut d'ailleurs être amorti plus rapidement par une collectivité en la louant hors saison d'estive.

Type d'intervention /matériel	Prix (€ HT/unité)	Nb unités	Total HT	Total TTC (20 % TVA)	Types de subventions	Subventions	Reste à charge
Mairie de Veix Layons (pour faciliter le passage des animaux)	500 €/ha	5 ha	2500 €	3 000 €	/	0 €	3 000 €
Mairie de Chaumeil Layons (pose de clôture sur les pourtours des landes à myrtille)	250 €/ha	3 ha	900 €	900 €	Natura 2000	720 €	180 €
Mairie de Saint Augustin Layons (pose de clôture sur les pourtours des landes à myrtille)	250 €/ha	2 ha	600 €	600 €		480 €	120 €
Ferme du Bos Layons (pose de clôture sur les pourtours des landes à myrtille)	250 €/ha	10 ha	3 000 €	3 000 €		3 000 €	0 €
Filets	64 €/filet	50	3 200 €	4 000 €	FEADER NA	2 800 €	1 200 €
Tonne à eau 5000 litres	8 000 €/tonne	1	10 000 €	10 000 €		7 000 €	3 000 €
Main d'œuvre salariée	Prix (net/mois)	Durée contrat	Total brut	Total avec cotisations	Types de subventions	Subventions	Reste à charge
Berger ou bergère salariée	2000 €/ha	4 mois	10 800 €	14 580 €	FEADER NA	7 500 €	7 080 €
TOTAL éleveurs				25 580 €	FEADER NA	17 300 €	11 280 €
Type d'intervention /matériel	Prix (€ HT/unité)	Nb unités	Total HT	Total TTC (20 % TVA)	Types de subventions	Subventions	Reste à charge
Habitat mobile pour berger ou bergère (éleveurs ou collectivités)	40 000 €/tiny	1 tiny	40 000 €	50 000 €	FEADER NA	35 000 €	15 000 €

Figure 33 : Bilan financier du coût de mise en place du scénario 2 dans les Monédières (sources données : CEN-NA, PNR Millevaches ; modélisation économique : APML)

5.3) Gardiennage avec prise en pension

La troisième et dernière solution serait que l'éleveur ovin installé à proximité du site sur la ferme de la Monédière (commune de Chaumeil) **prenne en pension entre 50 et 100 brebis qui serait mélangé avec son troupeau pendant 4 mois, et embauche un berger ou une bergère salariée qui garderait à la fois sur la ferme de la Monédière et sur les terrains adjacents.**

Cela lui permettrait de mettre plus de pression de chargement sur certains de ses terrains à des périodes bien spécifiques, et d'entretenir en plus les terrains de la ferme du Bos, du haut des sectionaux de Chauzeix et de Freysselines. Les brebis devraient nécessairement être labélisées en agriculture biologique pour pouvoir être mélangées, une condition que remplit l'un des trois autres éleveurs enquêtés et prêt à envoyer des bêtes dans les Monédières. **Ce scénario, qui concernerait 38 hectares, présenterait l'avantage d'être centré sur les terrains à plus forte valeur pastorale du site, permettant donc de nourrir davantage de brebis que dans le scénario 1, et d'intégrer les enjeux de régénération des landes à myrtilles,** puisque le suivi du pâturage serait réalisé par celui même qui a expérimenté l'itinéraire de régénération précédemment décrit. **Il laisserait en revanche de côté le pâturage des terrains de Veix et le bas de sectionaux de Chauzeix.**

Le coût pour les propriétaires en termes d'infrastructures de ce scénario serait similaire au scénario 2 puisqu'il comprendrait essentiellement la réalisation de layons afin de faciliter la pose des parcs mobiles, et qu'il pourrait être presque intégralement pris en charge par Natura 2000.

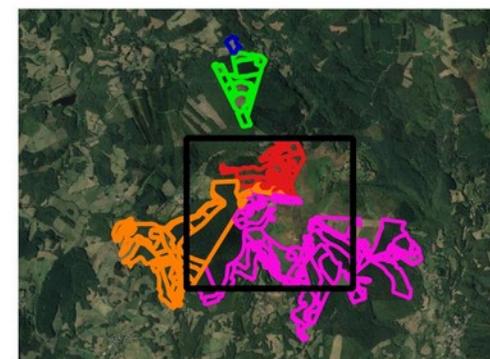
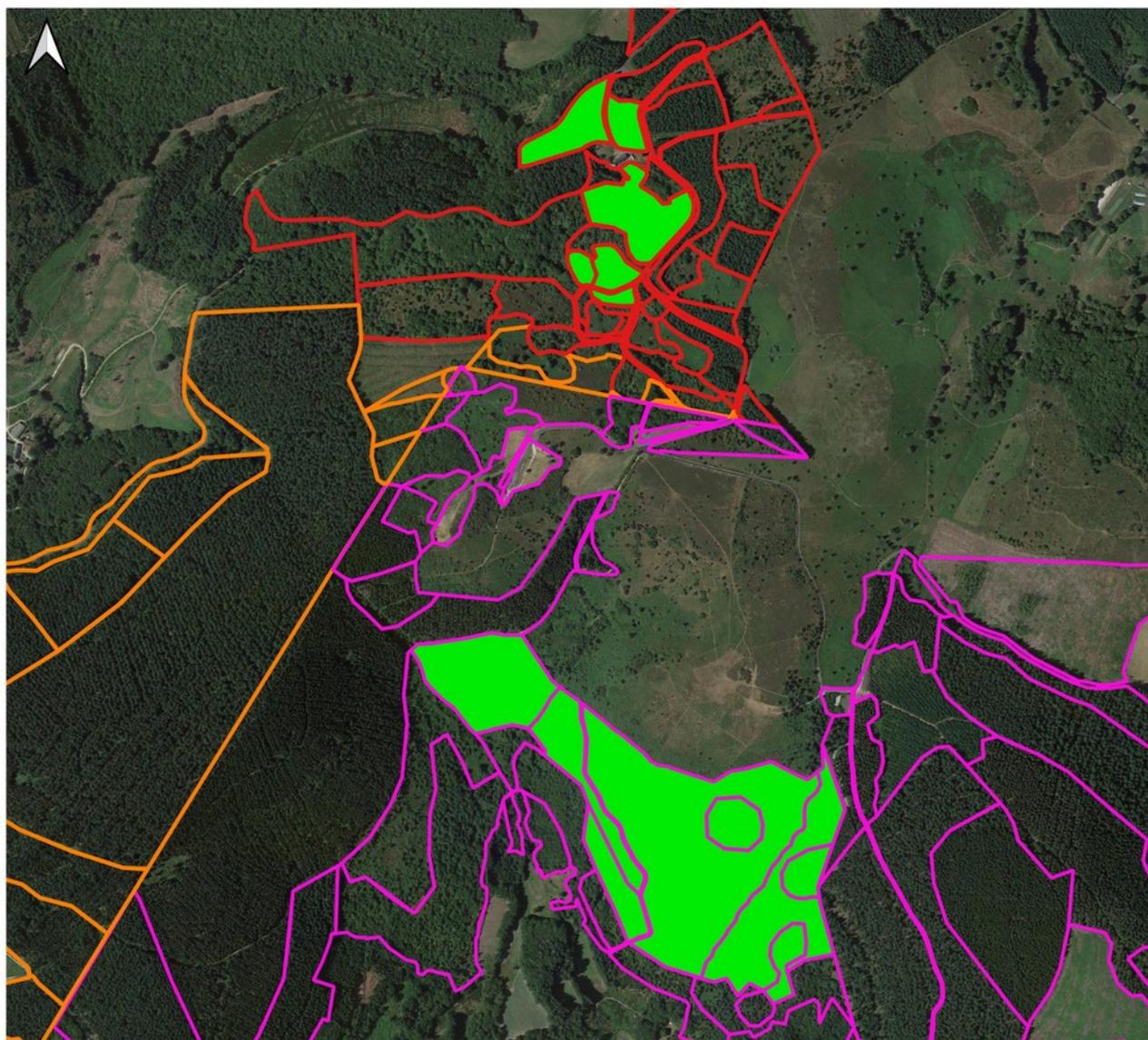
Pour l'éleveur qui assurerait la remise en pâturage des terrains, outre l'investissement dans une tonne à eau, **l'équivalent de deux mois de salariat à temps plein serait nécessaire pour assurer le gardiennage du troupeau**. Le financement du poste de berger serait, comme dans le cas précédent, financé par l'appel à projet gardiennage mis en place en Nouvelle-Aquitaine, qui pourrait également financer une partie du matériel de contention. Néanmoins, l'intégralité des frais devra être avancé avant que l'éleveur ne puisse bénéficier des subventions (demandant là encore une solide trésorerie), et il devra dans tous les cas payer le reste à charge.

Type d'intervention /matériel	Prix (€ HT/unité)	Nb unités	Total HT	Total TTC (20 % TVA)	Types de subventions	Subventions	Reste à charge
Mairie de Chaumeil Layons (pose de clôture sur les pourtours des landes à myrtille)	250 €/ha	3 ha	900 €	900 €	Natura 2000	720 €	180 €
Mairie de Saint Augustin Layons (pose de clôture sur les pourtours des landes à myrtille)	250 €/ha	2 ha	600 €	600 €		480 €	120 €
Ferme du Bos Layons (pose de clôture sur les pourtours des landes à myrtille)	250 €/ha	10 ha	3 000 €	3 000 €		3 000 €	0 €
Filets	64 €/filet	25	1 600 €	2 000 €	FEADER NA	1 400 €	600 €
Tonne à eau 5 000 litres	5 000 €/tonne	1	5 000 €	6 000 €		4 200 €	1 800 €
Main d'œuvre salariée	Prix (net/mois)	Durée contrat	Total brut	Total avec cotisations	Types de subventions	Subventions	Reste à charge
Berger ou bergère salariée	2000 €/ha	2 mois	5 400 €	7 290 €	FEADER NA	5 400 €	1 890 €
TOTAL éleveur				15 290 €	FEADER NA	11 000 €	4 290 €

Figure 34: Bilan financier du coût de mise en place du scénario 3 dans les Monédières (sources données : CEN-NA, PNR Millevaches ; modélisation économique : APML)

Remarque 1 : ce 3ème scénario ne peut être considéré que comme une solution de remplacement pour le scénario 2, au cas où le projet d'estive aurait des difficultés à émerger. Il reste toutefois entièrement tributaire de la possibilité ou non d'activer les aides au gardiennage de la Nouvelle-Aquitaine, et les MAEC pour financer le reste à charge. Or, comme les ovins supplémentaires seraient pris en pension et non regroupés au sein d'un GP, et que le troupeau alternerait le pâturage entre les parcelles de l'éleveur et ceux du site des Monédières, la mobilisation des aides du FEADER Nouvelle Aquitaine reste très incertaine, tout comme la possibilité d'activer des MAEC pour les raisons précédemment énoncées. **Si l'intégralité du salaire et de cotisations du salarié devait être pris à la charge de l'éleveur sans subventions, ce scénario serait alors caduc.**

Remarque 2 : les scénarios 2 et 3 pourraient être combinés en faisant passer le troupeau collectif (pouvant le cas échéant intégrer des brebis de la ferme de la Monédière) gardé par un berger ou une bergère salarié(e) sur les terrains de l'exploitation nécessitant une pression de pâturage supplémentaire, et en comptant sur l'expertise développé dans la régénération des landes à myrtilles.



Propriétaires fonciers

-  Chaumeil
-  Saint Augustin
-  Propriétaire privée (Ferme du Bos)

Scénarios de remise en pâturage

-  Scénario 1 : Parcs fixes

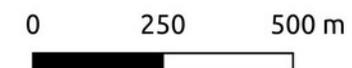


Figure 35 : Surfaces concernées par le scénario 1 avec une gestion du pâturage en parcs fixes (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

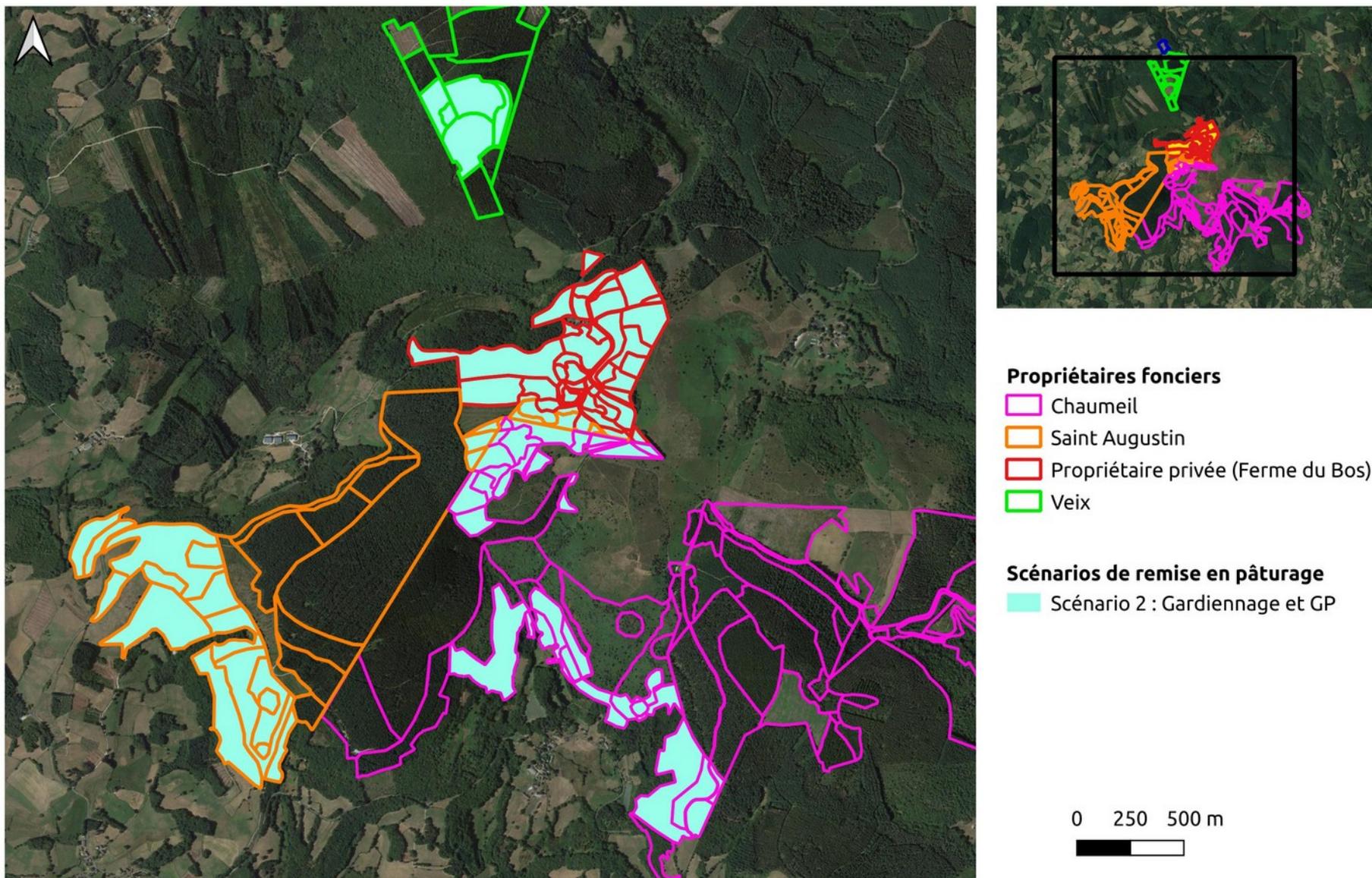


Figure 36 : Surfaces concernées par le scénario 2 avec gardiennage sur une estive avec du pâturage en fin de printemps et début d'automne (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

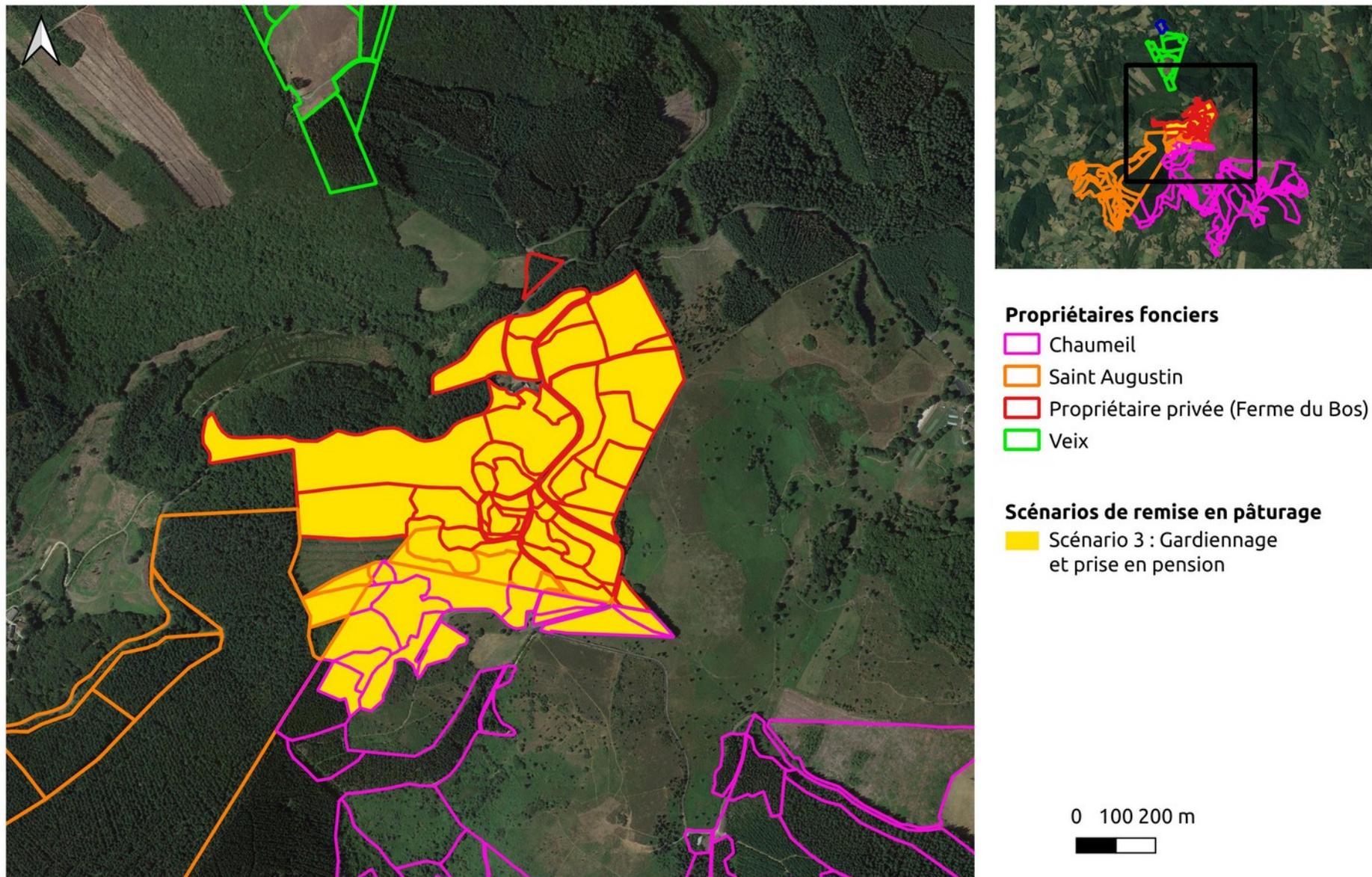


Figure 37 : Surfaces concernées par le scénario 3 avec prise en pension d'un troupeau sur la ferme de la Monédière et gardiennage au niveau du Suc au May et sur la ferme du Bos (sources données : IGN, Google satellite, PNR Millevaches, enquêtes APML; réalisation : APML)

5.4) Comparaison économique des 3 scénarios

Sur les trois scénarios envisagés, **seul le 2ème permet de remettre en pâturage la totalité des terrains présentant aujourd'hui un intérêt pastoral dans les Monédières**, et tout en permettant d'envisager l'amélioration de la qualité des terrains d'intérêt pastoral aujourd'hui considéré comme nul. Ce scénario présente en outre l'intérêt de pouvoir être financé à 66% par les différents dispositifs de subventions et permettrait d'avoir les coûts d'entretiens ramenés à l'hectare les plus faibles dans le cas, plus que probable, où le scénario 2 ne soit pas admissible aux aides du FEADER Nouvelle-Aquitaine. Il nécessite toutefois la **constitution d'une importante trésorerie, difficile à réunir en l'absence d'activation de DPB ou de MAEC, et reste tributaire de surfaces complémentaires à trouver.**

Le scénario basé sur de la **prise en pension et du gardiennage** est celui qui nécessiterait **le moins d'investissements et qui serait le plus facile et le plus rapide** à mettre en place puisqu'au aucun frein technique ou réglementaire n'entraverait son fonctionnement. Il présente toutefois le désavantage d'être **le moins subventionné des trois scénarios**, et la totalité des terrains ne pourrait être intégrée dans le pâturage du troupeau, avec le risque d'une pression de pâturage insuffisante sur certains secteurs à enjeux. **En l'absence de subventions, ce scénario ne pourrait de toute façon advenir à l'heure actuelle.**

Le scénario basé sur des **parcs fixes**, bien que potentiellement bien subventionné, est celui dont les **résultats seront vraisemblablement les plus limités** puisqu'il s'appliquerait à peu de surfaces d'intérêt pastoral moyen voire faible dans le cas de Freysselines, **pour des coûts de mise en place jusqu'à 10 fois supérieures aux deux autres scénarios.**

		Scénario 1 Pâturage en parcs fixes	Scénario 2 Gardiennage et estive	Scénario 3 Gardiennage et prise en pension	
Surfaces pastorales totales du scénario		31 ha	160 ha	38 ha	
Total jbp		4 000	20 750	9 000	
Mairie de Chaumeil	Coût total de l'opération	140 880 €	900 €	900 €	
	Subventions possibles	112 704 €	720 €	720 €	
	Reste à charge à envisager	28 176 €	180 €	180 €	
Mairie de Saint-Augustin	Coût total de l'opération		600 €	600 €	
	Subventions possibles		480 €	480 €	
	Reste à charge à envisager		120 €	120 €	
Mairie de Veix	Coût total de l'opération		3000 €		
	Subventions possibles		0 €		
	Reste à charge à envisager		3000 €		
Ferme du Bos	Coût total de l'opération	21 468 €	3000 €	3000 €	
	Subventions possibles	0	3000 €	3000 €	
	Reste à charge à envisager	21 468 €	0 €	0 €	
Éleveurs	Coût total de l'opération	9000 €	78 580 €	15 290 €	
	Subventions possibles	0 €	52 300 €	11 000 €	0
	Reste à charge à envisager	9000 €	26 280 €	4 290 €	15 290 €
Montant total projet		171 348 €	86 080 €	19 790 €	
Coût d'entretien à l'hectare		5 625 €/ha	540 €/ha	640 €/ha	
Montant subventions possibles		112 704 €	56 500 €	15 200 €	4 200 €
% total possible de prise en charge		66 %	66 %	77 %	21 %
Coût d'entretien à l'hectare (reste à charge)		1 990 €/ha	325 €/ha	185 €/ha	500 €/ha

Figure 38 : Comparaison du coût de mise en place des trois scénarios de remise en pâturage des Monédières (sources données : CEN-NA, PNR Millevalches ; modélisation économique : APMML)

Conclusion : quelles perspectives de remise en pâturage des Monédières ?

Le massif des Monédières a connu de profonds changements au cours des dernières décennies, du fait de l'évolution des pratiques d'élevage et des politiques forestières. Ce petit massif emblématique de la Corrèze est en effet confrontée à une très forte dynamique de fermeture de milieux, tout en faisant l'objet de nombreuses activités de tourisme et cueillette, et contribuant ainsi à la vie locale et maintien d'une activité économique sur le territoire.

Cette étude a permis de caractériser les enjeux et les contraintes d'une remise en pâturage avec l'objectif de maintenir les paysages ouverts, et si possible de régénérer certaines landes à myrtilles emblématiques de cette partie de la Montagne limousine. Suite aux enquêtes effectuées et à leur analyse, trois scénarios ressortent avec chacun leurs propres contraintes, coûts et subventions mobilisables, en sachant que quatre éleveurs ovins locaux ont par ailleurs montré leur intérêt pour le pâturage du site, et dont les caractéristiques de leurs troupeaux correspondraient aux besoins du site.

Lors de la réunion de restitution du 18 janvier prochain du présent diagnostic, la majeure partie des propriétaires ont fait part de leur intérêt pour le deuxième scénario, à priori le plus solide techniquement et le plus réalisable économiquement. Ils ont toutefois fait part de leur demande de portage du dossier par le PNR Millevaches, avec en ligne de mire une première estive à envisager à l'été 2025 afin d'empêcher un enrichissement irréversible du site. En vue de le mettre en place, le calendrier suivant a été proposé :

- discussion au sein des conseils municipaux et sectionaux de Saint-Augustin et Chaumeil en février 2024, le cas échéant avec une nouvelle présentation des résultats de l'étude par l'APML et le PNR de Millevaches ;
- porter à connaissance des résultats de cette étude et des discussions abordées lors de la réunion de restitution auprès du bureau syndical du PNR de Millevaches d'ici l'été 2024 afin d'envisager pour la suite un portage administratif, technique et financier du dossier par le Parc ;
- visite des parcelles par les éleveurs intéressés en mars 2024 avec l'APML et le PNR de Millevaches, également chargé de la prospection foncière dans la forêt de Larfeuil ;
- réunion avec tous les propriétaires et les éleveurs potentiellement intéressés au printemps 2024 ;
- visite d'une estive avec du gardiennage à l'été 2024 pour les propriétaires intéressés.